



# Bulletin Officiel

N°7061 Mardi 27 février 2024

www.cmf.tn

29<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV

3

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UIB ASSURANCES

6

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UIB ASSURANCES

7

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TLF 2024-1

9

ATL 2024-1

15

ATTIJARI LEASING 2024-1

21

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 22/02/2024)

## ANNEXE II

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- UIB ASSURANCES
- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 AOUT 2023

- SOCIETE MARJA DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE ET DE L'AGRICULTURE -SMADEA-

**ANNEXE III**

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2023

- AMEN TRESOR SICAV
- ARABIA SICAV

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION  
DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

## 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

## II - Documents à publier :

### 1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans les quotidiens, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

### 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

---

2024 – AC – 005

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**UIB ASSURANCES**

**Siège Social :** Rue du Lac Toba – Les berges du Lac – 1053- Tunis

Les actionnaires de l'UIB Assurances, Société Anonyme au capital de 30.000.000 Dinars, dont le siège social est sis à Rue du Lac Toba – Les Berges du Lac – 1053 Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1685183L, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 8 mars 2024 à 10h heures** (heure de Tunis) au Siège de la Société sis Rue du Lac Toba – Les berges du Lac -1053 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de UIB Assurances et des Etats Financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
2. Lecture du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission.
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
4. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Quitus aux Administrateurs.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2023.
7. Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de l'UIB Assurances, Rue du Lac Toba – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**UIB ASSURANCES**

**Siège Social :** Rue du Lac Toba – Les berges du Lac – 1053- Tunis

La société UIB ASSURANCES publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l’approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 08 Mars 2024.

**PREMIERE RESOLUTION**

L’Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d’Administration sur la gestion de l’UIB Assurances et les rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers, approuve le rapport du Conseil d’Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023 tels qu’ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L’Assemblée Générale Ordinaire donne acte au Conseil d’Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu’elles ont été présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION**

L’Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d’Administration quitus entier de leur gestion pour l’exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION**

L’Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d’administration, décide d’affecter la perte de l’exercice 2023 s’élevant à 4 216 033,291 Dinars Tunisiens, au poste « résultats reportés » défalqué comme suit :

- Report déficitaire : 1 083 534,236
- Amortissements différés : 3 132 499,055

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**CINQUIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

2024 - AS - 0144

**AVIS DES SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2024 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2024. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023 pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
« TLF 2024-1 »**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le **26/04/2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **19/12/2023** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « **TLF 2024-1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars, des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : 10,60% et/ou TMM + 2,50% brut l'an sur 5 ans. **La souscription au taux variable est limitée à un nombre maximum de 100 000 obligations.**

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

L'emprunt obligataire « **TLF 2024-1** » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **TLF 2024-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **12/03/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **17/05/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/05/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/05/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/05/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

**La souscription au taux variable est limitée à un nombre maximum de 100 000 obligations.**

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **12/03/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2024 des mises en force qui s'élèvent à 413 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 80 millions de dinars par des emprunts obligataires, 115 millions de dinars par des crédits bancaires et 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2024-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/05/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **17/05/2024** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations « **TLF 2024-1** » seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- ✓ Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable sur 5 ans : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N. Il est à préciser que **la souscription au taux variable est limitée à un nombre maximum de 100 000 obligations.**

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/05/2029**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Païement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/05/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,6%** l'an.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de janvier 2024 à titre indicatif, qui est égale à 8,003% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,503%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,5%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **TLF 2024-1** » sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

En date du **11 octobre 2023**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB- (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfs-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023>

**Notation de l'emprunt :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **19/02/2024** la note **provisoire** à long terme **BBB- (tun)(EXP)** à l'emprunt obligataire « TLF 2024-1 » objet de la présente note d'opération.

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com).**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « TLF 2024-1 » est émis **par Appel Public à l'Épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2024-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

#### **Marché des titres :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, **TUNISIE LEASING ET FACTORING** s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « **TUNISIE VALEURS** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2024-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

**TUNISIE LEASING ET FACTORING** s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2024-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **26/02/2024** sous le n°**24-1120**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **10/10/2023** sous le n°**23-006**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2024 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2024 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023 pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, intermédiaire en bourse, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, intermédiaire en bourse, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2024 et les états financiers relatifs à l'exercice 2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2024 et le 30/04/2024.

---

2024 - AS - 0142

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2024 ainsi que des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2023 pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## Emprunt Obligataire «ATL 2024-1»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le **29/03/2023** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **28/11/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de **30 millions de dinars** susceptible d'être porté à **40 millions de dinars** et a également délégué le pouvoir à la Direction Générale pour en fixer les conditions.

A cet effet, le Direction Générale a décidé, en date du 1<sup>er</sup> février 2024, d'émettre un emprunt obligataire de **30 millions de dinars** susceptible d'être porté à 40 millions dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	10,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

L'emprunt obligataire « **ATL 2024-1** » est d'un montant de **30 millions de dinars** susceptible d'être porté à **40 millions de dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **ATL 2024-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 18/03/2024 et clôturées, sans préavis, au plus tard le **20/05/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (**40 000 000 dinars**) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de **400 000 obligations**.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à **30 000 000 dinars** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/05/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à **30 000 000 dinars** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/05/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/05/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/03/2024** auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2024 des mises en force qui s'élèvent à 375,840 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 112 millions de dinars par des emprunts obligataires, 48 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « ATL 2024-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la quantité d'obligations souscrites.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/05/2024** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/05/2024**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt « **ATL 2024-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **20 mai** de chaque année.

La première échéance est prévue pour le **20/05/2025**.

La dernière échéance est prévue pour le **20/05/2029**.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 30 000 000 DT, le montant total des intérêts serait de **9 495 000 dinars**.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20/05/2029**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

**Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **20 mai** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **20/05/2025**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **20/05/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **10,55%**.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt** (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de **2,645 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le **11/10/2023**, Fitch Ratings a confirmé la notation de la société Arab Tunisian Lease (ATL) :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable

- Note nationale court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de ladite notation :

**<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfis-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023>**

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/02/2024** une notation provisoire à long terme « **BBB+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2024-1** » objet du présent avis.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note «**BBB+ (tun)**» indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

*Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)*

*Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.*

*Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.*

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « ATL 2024-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaires en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2024-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations souscrites.

### **Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2024-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2024-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### **Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « **ATL 2024-1** » visée par le CMF en date du **19 février 2024** sous le **n°24/1119**, du document de référence « **ATL 2023** » enregistré auprès du CMF en date du **30 juin 2023** sous le **n°23-003**, de son actualisation enregistrée en date du **19 février 2023** sous le **n°23-003/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2024 ainsi que des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2023 pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène, de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 seront publiés au Bulletin du CMF au plus tard le 20/04/2024.

Les états financiers de l'émetteur seront publiés au Bulletin du CMF au plus tard le 30/04/2024.

**AVIS DES SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Emprunt Obligataire  
«Attijari Leasing 2024-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **26 avril 2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration d'Attijari Leasing réuni le **24 novembre 2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire ordinaire d'un montant de **20 millions** de dinars susceptible d'être porté à **30 millions** de dinars et a délégué à Direction Générale les pouvoirs pour arrêter les modalités et les conditions d'émission du présent emprunt obligataire.

A cet effet, en date du **11 janvier 2024**, le Directeur Général d'Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « **Attijari Leasing 2024-1** » comme suit :

Montant de l'emprunt : **20 millions** de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de **30 millions** de dinars ;

Catégorie A : d'une durée de **5 ans** au taux fixe de **10,60%** ;

Catégorie B : d'une durée de **5 ans** au taux variable de **TMM+2,50%** ;

Remboursement : annuel constant.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à **20 000 000** de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000** de dinars, divisé en **200 000** obligations susceptibles d'être portées à un maximum de **300 000** obligations de nominal **100** dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **22 février 2024** et clôturées au plus tard le **22 mars 2024**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (**30 000 000** de dinars) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **300 000** obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **22 mars 2024**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

***Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.***

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **22 février 2024** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis à Rue des Lacs de Mazurie - 1053 - les Berges du lac.

### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2024 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 308 millions de dinars.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2024-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 mars 2024** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **22 mars 2024**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la Catégorie A d'une durée de 5 ans :**

**Taux fixe** : Taux annuel brut de **10,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la Catégorie B d'une durée de 5 ans :**

**Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **février de l'année N-1** au mois de **janvier de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Intérêts**

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 mars** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A est prévue pour le **22 mars 2029**.

Le montant total des intérêts au cas où le montant souscrit de l'emprunt est de 30 000 000 dinars serait de **9 540 000** dinars si l'emprunt serait souscrit dans sa globalité à la Catégorie A au taux fixe de **10,60%**.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie B est prévue pour le **22 mars 2029**.

Le montant total des intérêts au cas où l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la Catégorie B au taux variable de **TMM+2,50%** (en considérant un taux nominal de **10,50%** calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois **février 2023** au mois de **janvier 2024**, à titre indicatif), devrait s'élever à **9 450 000** dinars.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20** dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année pour les deux catégories.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 mars 2029** pour les deux catégories.

**Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit par catégorie et de la variation du TMM (publié par la BCT). Pour la partie de l'emprunt souscrite à taux variable, le taux d'intérêt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs, majorée d'une marge de 2,50%, (soit la moyenne des TMM + 2,50%).**

**Pour les besoins de calcul, il a été retenu comme taux la moyenne des TMM des douze derniers mois (du mois de février 2023 au mois de janvier 2024) soit 8,0% majorée de 2,50%, soit 10,50%.**

**Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.**

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22 mars 2025** pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle:**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de **10,60%** l'an pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **janvier 2024** (à titre indicatif) qui est égale à **8,0%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,50%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour les deux catégories.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les deux catégories de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2024-1 » est de **3 années**.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de la Catégorie A de cet emprunt est de **2,643 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 11 octobre 2023, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- ✓ Note à long terme : A - (tun) avec perspective stable ;
- ✓ Note à court terme : F2 (tun).

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation: **Attijari Leasing Credit Ratings : Fitch Ratings**

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note provisoire à long terme « **A- (EXP) (tun)** », à l'emprunt objet du présent avis en date du **25/01/2024**.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note « A- » (tun) indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

*Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)*

*Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau du présent avis qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.*

*Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.*

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (**10 000 dinars**) sans que ce montant n'excède six mille dinars (**6 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **Attijari Leasing 2024-1** » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

**Marché des titres**

Les actions d'Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2023, il existe sept emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2024-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**RISQUE LIE A L'EMISSION DU PRESENT EMPRUNT OBLIGATAIRE**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « **Attijari Leasing 2024-1** » visée par le CMF en date du **07 février 2024** sous le n°**24/1118**, du document de référence « Attijari Leasing 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **18 juillet 2023** sous le n°**23-004** et de son actualisation enregistrée en date du **07 février 2024** sous le n°**23-004/A001**.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des Lacs de Mazurie - 1053 - les Berges du lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	117,623	117,644
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	163,733	163,765
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	135,265	135,265
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	147,093	147,121
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	140,524	140,551
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	143,973	144,001
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	135,155	135,177
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	54,335	54,344
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	39,823	39,832
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	135,540	135,565
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	118,731	118,753
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	118,550	118,572
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	20,976	20,980
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	144,460	144,493
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	140,265	140,287
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,438	13,440
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	201,495	201,534
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,272	13,274
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	113,975	114,003
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	118,175	118,199
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,454	16,457
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	103,815	103,845
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
24	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,210	2,214
<b>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</b>						
25	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	71,872	71,881
26	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	148,619	148,774
27	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	108,520	108,766
28	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	125,431	125,451
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	153,873	154,292
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	586,083	586,977
31	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	138,590	138,186
32	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	198,071	197,376
33	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	104,318	104,023
34	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	145,397	145,857
35	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	175,366	175,504
36	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	159,122	159,422
37	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	24,561	24,681
38	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	104,980	105,034
39	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,078	1,081
40	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,073	1,077
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
41	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 505,708	2 517,631
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	228,573	231,525
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,098	3,113
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,776	2,791
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	49,904	49,352
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,451	1,452
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,204	1,201
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,199	1,204
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	14,942	15,190
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,198	11,436
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	14,735	15,040
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 120,653	5 157,186
<b>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</b>						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	92,871	92,871
<b>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,195	1,196

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	113,514	113,538	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	102,598	102,613	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	110,117	110,137	
58 ATTLJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTLJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	107,602	107,622	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	108,986	109,006	
60 SICAV AXIS TRÉSORÉRIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	112,649	112,670	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	109,345	109,366	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	105,763	106,903	106,924	
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	110,090	110,111	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	111,061	111,083	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	108,641	108,659	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	107,384	108,516	108,536	
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	107,278	107,298	
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,053	109,067	
69 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	106,969	106,988	
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	103,648	103,660	
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	109,844	110,887	110,907	
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	105,470	106,509	106,509	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
73 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,023	116,034	
74 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	108,792	108,818	
75 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	112,745	112,763	
76 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	107,851	109,193	109,221	
77 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 026,473	1 026,656	
78 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 058,130	10 061,081	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	112,247	112,406	
80 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	100,835	100,972	
<b>SICAV MIXTES</b>								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	58,716	58,603	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	112,804	112,942	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	17,979	18,009	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	329,803	327,790	328,059	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 266,898	2 275,652	2 276,753	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	69,173	69,221	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,712	55,706	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	108,631	108,875	108,875	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,944	10,913	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	16,749	16,732	
91 ATTLJARI FCP CEA	ATTLJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	17,153	17,217	
92 ATTLJARI FCP DYNAMIQUE	ATTLJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,144	15,209	
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	104,192	104,319	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	90,783	88,862	88,460	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	92,963	92,575	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,982	107,899	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	97,606	97,606	
98 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	10,872	10,879	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	95,463	95,748	
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	78,463	75,083	75,460	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	85,917	86,257	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	122,885	123,722	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	148,083	148,849	
104 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	153,891	155,511	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	193,287	194,901	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	184,522	185,476	
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	179,754	181,045	
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	24,191	24,527	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	10 866,132	10 906,826	10 968,543	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	135,068	134,430	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	94,225	94,485	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 947,705	4 815,967	4 920,796	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,736	10,602	10,713	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	173,706	174,369	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 448,885	11 094,450	11 269,182	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 342,396	10 414,961	
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	10 761,297	10 855,933	10 883,185	
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	10 636,069	10 716,738	10 755,937	
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	10 503,745	10 593,907	10 621,394	
120 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,003	10,064	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	121,623	122,042	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	992,521	1 007,419	

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

\*\*\* La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

\*\*\*\* BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société « BTK LEASING » en « BTK Leasing & Factoring », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghuan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Sfax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **UIB ASSURANCES**

**Siège Social :** Rue du Lac Toba – Les berges du Lac – 1053- Tunis

La société UIB ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 Mars 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Fehmi LAOURINE (AMC ERNST&YOUNG).

## BILAN ARRETE AU 31/12/2023

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>Situation arrêtée au 31/12/2023</b>				
<b>AC1-Actifs incorporels</b>				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	5 231 169	120 451	5 110 718	4 569 765
	<b>5 231 169</b>	<b>120 451</b>	<b>5 110 718</b>	<b>4 569 765</b>
<b>AC2-Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21-Installations techniques et machines	1 517 585	446 202	1 071 383	1 266 015
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	0	0	0	0
AC23- Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
	<b>1 517 585</b>	<b>446 202</b>	<b>1 071 383</b>	<b>1 266 015</b>
<b>AC3-Placements</b>				
AC336- Autres	0	0	0	67 912
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédante	0	0	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>67 912</b>
<b>AC4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux</b>				
	0	0	0	0
<b>AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510-Provision pour primes non acquises	0	0	0	0
AC520-Provision d'assurance vie	1 206	0	1 206	0
	<b>1 206</b>	<b>0</b>	<b>1 206</b>	<b>0</b>
<b>AC6-Créances</b>				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	0	0	0	0
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	75	0	75	0
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0	0	0
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	2 838	0	2 838	0
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	9 880	0	9 880	20 365
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	138 015	0	138 015	91 976
AC633-Débiteurs divers	15 285	0	15 285	477
AC64-Créances sur ressources spéciales	0	0	0	0
	<b>166 093</b>	<b>0</b>	<b>166 093</b>	<b>112 818</b>
<b>AC7-Autres éléments d'actif</b>				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	6 726 596	0	6 726 596	3 583 937
AC722-Autres charges à répartir	6 036 410	0	6 036 410	6 419 261
AC733-Autres comptes de régularisation	73 139	0	73 139	76 541
	<b>12 836 145</b>	<b>0</b>	<b>12 836 145</b>	<b>10 079 739</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>19 752 199</b>	<b>566 653</b>	<b>19 185 545</b>	<b>16 096 249</b>

# BILAN ARRETE AU 31/12/2023

(Exprimé en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Situation arrêtée au 31/12/2023</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
CP1- Capitaux propres	30 000 000	30 000 000
CP1' Capital souscrit non appelé	-7 500 000	-15 000 000
CP5- Résultat reporté	-135 761	-7 373
Résultat reporté hors modifications comptables	-3 276 344	-3 147 956
Effet des modifications comptables	3 140 583	3 140 583
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>22 364 239</b>	<b>14 992 627</b>
CP6- Résultat de l'exercice	-4 216 033	-128 388
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>18 148 206</b>	<b>14 864 239</b>
<b>PA3-Provisions techniques brutes</b>		
PA310- Provisions pour primes non acquises	0	0
PA320- Provisions assurances vie	3 136	0
	<b>3 136</b>	<b>0</b>
<b>PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	1 206	0
<b>PA6-Autres dettes</b>		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	216	0
PA632-Personnel	362 736	319 096
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	225 049	269 183
PA634-Créditeurs divers	444 997	643 731
	<b>1 032 997</b>	<b>1 232 010</b>
<b>Total du passif</b>	<b>1 037 340</b>	<b>1 232 010</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>19 185 545</b>	<b>16 096 249</b>

# ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE AU 31/12/2023

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2023	Opérations brutes au 31/12/2023	Cessionset / ou rétrocessions au 31/12/2023	Opérations nettes au 31/12/2023	Opérations nettes 2022
<b>PRV1- Primes</b>				
PRV 11- Primes émises et acceptées	526	-161	365	0
	<b>526</b>	<b>-161</b>	<b>365</b>	<b>0</b>
<b>PRV3- Plus values non réalisées sur placements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PRV4- Autres produits techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHV1- Charges de sinistres</b>				
CHV 11- Montants payés	-79 643	0	-79 643	0
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	0	0	0	0
	<b>-79 643</b>	<b>0</b>	<b>-79 643</b>	<b>0</b>
<b>CHV2- Variation des autres provisions techniques</b>				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-3 136	1 206,475	-1 929	0
CHV 22- Autres provisions techniques	0	0	0	0
CHV 23- Provision sur contrats en unité de compte	0	0	0	0
	<b>-3 136</b>	<b>1 206</b>	<b>-1 929</b>	<b>0</b>
<b>CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHV4- Frais d'exploitation</b>				
CHV 41- Frais d'acquisition	-224 901	0	-224 901	0
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition rep	0	0	0	0
CHV 43- Frais d'administration	-198 634	0	-198 634	0
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs	0	1 793	1 793	0
	<b>-423 535</b>	<b>1 793</b>	<b>-421 743</b>	<b>0</b>
<b>CHV5- Autres charges techniques</b>	<b>-3 089 242</b>	<b>0</b>	<b>-3 089 242</b>	<b>0</b>
<b>CHV9- Charges de placement</b>				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris	-34 834	0	-34 834	0
CHV 92- Correction de valeur sur placements	0	0	0	0
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placeme	0	0	0	0
	<b>-34 834</b>	<b>0</b>	<b>-34 834</b>	<b>0</b>
<b>CHV10- Moins values non réalisées sur placements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHNT2- Produits de placement alloués, transférés à l'</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et</b>	<b>-3 629 865</b>	<b>2 838</b>	<b>-3 627 027</b>	<b>0</b>

# ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2023

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022
<b>RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	0	0
<b>RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	-3 627 027	0
<b>PRNT1- Produits des placements</b>		
PRNT11- Revenus des placements	232 460	459 640
PRNT12- Produits des autres placements	0	0
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	0	0
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	0	0
	<b>232 460</b>	<b>459 640</b>
<b>CHNT1- Charges des placements</b>		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	0	0
CHNT12- Correction de valeur sur placements	0	0
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	1 282	0
	<b>1 282</b>	<b>0</b>
<b>CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>		
<b>PRNT2- Autres produits non techniques</b>		
<b>CHNT3- Autres charges non techniques</b>	-809 184	-588 028
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>-4 205 033</b>	<b>-128 388</b>
CHNT4- Impôts sur le résultat	-500	0
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>-4 205 533</b>	<b>-128 388</b>
CHNT5- Pertes Extraordinaires	-10 500	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-4 216 033</b>	<b>-128 388</b>
CHNT6- Effet des modifications comptables (nets d'impôt)	0	3 140 583
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>	<b>-4 216 033</b>	<b>3 012 195</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2023

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	616	0
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-3 105 134	-2 075 214
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	0	-1 500
Encaissements liés à la cession de placements financiers	67 912	12 672
Impôts, taxes et versements assimilés	-933 430	-1 679 620
Produits financiers reçus	232 460	436 013
Autres mouvements	-1 613	-2 385
<b>Flux de trésorerie affecté à l'exploitation</b>	<b>-3 739 189</b>	<b>-3 310 034</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-618 152	-3 730 633
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-618 152</b>	<b>-3 730 633</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	7 500 000	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>7 500 000</b>	<b>0</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>3 142 659</b>	<b>-7 040 667</b>
<b>Trésorerie de début de l'exercice</b>	<b>3 583 937</b>	<b>10 624 604</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>6 726 596</b>	<b>3 583 937</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2023**

## 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS

La Société UIB Assurances a pour objet toutes opérations d'assurances sur la vie et, d'une façon générale, toutes opérations comportant des engagements dans l'exécution desquels intervient la durée de la vie humaine, ainsi que les opérations de capitalisation.

Elle peut traiter toutes opérations connexes aux assurances sur la vie et de capitalisation dans les limites de la réglementation en vigueur, ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La Société peut, en outre, pratiquer toutes autres opérations d'assurances, de financement et de gestion pour le compte d'autrui, que les sociétés d'assurances sur la vie ou de capitalisation sont ou seraient autorisées à pratiquer.

L'objet de la Société renferme également la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations en lien avec l'activité d'assurances sur la vie ou connexe de la Société, par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

### - Identité

Raison Sociale : UIB Assurances

Capital Social : 30 000 000 Dinars

Identifiant unique : 1685183L

Siège social : Rue du Lac Toba – Les berges du Lac – 1053- Tunis

### - Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'UIB Assurances au 31 décembre 2023 est présidé par M. Kamel NEJI et se compose comme suit :

Noms	Date d'expiration du mandat / durée du mandat
M. Kamel NEJI	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
UIB représentée par M. Raoul Labbé de la Genardière	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mme Ilhem Bouaziz	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mme Molka Fakhfakh	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mme Nadia Zouari	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans

- Directeur Général : M. Mondher KHABCHECHE

## 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définies par le système comptable tunisien et plus particulièrement par les normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances.

## **2.1. Actifs incorporels**

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société. Par dérogation à la norme comptable N° 6.

Conformément à la norme comptable tunisienne NCT°11, ce poste a subi un changement d'estimation comptable. Le taux d'amortissements a été estimé à 10% à partir de 2022 au lieu de 20% au cours de 2021. La durée d'amortissement des logiciels a été prolongée afin de mieux respecter le plan attendu de consommation des avantages économiques qui seront procurés par ces immobilisations.

## **2.2. Actifs corporels d'exploitation**

Les actifs corporels d'exploitation qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus par les Normes Comptables N°5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de chaque immobilisation.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

- Ordinateurs et accessoires : 20%
- Imprimantes et scanners : 20%
- Matériel de transport : 20%
- Serveurs et composants des serveurs : 20%
- Réseaux – Téléphones : 10%
- Aménagement siège social : 10%

## **2.3. Placements**

### **2.3.1 Bons de trésor, Obligations et Titres à Revenus Fixes**

Les bons de trésor, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

### **2.3.2 Titres à revenus variables**

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage.

Cette dernière correspond à la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice.

## **2.4. Frais préliminaires :**

Conformément à la possibilité offerte par les normes comptables (plus précisément la NCT°10), les frais engagés avant la date de démarrage de l'activité ont été enregistrés en frais préliminaires. Ils correspondent à l'ensemble des charges engagées au moment de la création de l'entité, dans le cadre du lancement de son activité. Cette option est activable lorsque l'entité affiche une rentabilité globale attendue au cours des exercices ultérieurs.

Ces frais préliminaires font l'objet d'un report sur les exercices suivants ; les charges ainsi reportées seront résorbées sur une durée maximale de 3 ans à partir de la date d'entrée effective en exploitation mais sans dépasser 5 ans à partir de l'exercice d'engagement de chaque charge.

### 3. ANALYSE DES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2023

#### 3.1. Actifs

##### 3.1.1 AC1 : Les actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31 décembre 2023 une valeur comptable nette de 5 110 718 DT. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute		Amortissements et provisions			VCN au 31/12/2023	
	31/12/2022	Acquisitions 2023	31/12/2023	31/12/2022	Dotations 2023		31/12/2023
Logiciels	4 628 951	602 218	5 231 169	59 186	61 266	120 452	5 110 718
<b>Total</b>	<b>4 628 951</b>	<b>602 218</b>	<b>5 231 169</b>	<b>59 186</b>	<b>61 266</b>	<b>120 452</b>	<b>5 110 718</b>

##### 3.1.2 AC2 : Les actifs corporels d'exploitation

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2023 à 1 071 383 DT contre 1 266 015 DT au 31 décembre 2022.

Libellé	Valeur brute		Amortissements et provisions			VCN au 31/12/2023	
	2022	Acquisitions 2023	2023	2022	Dotations 2023		2023
Ordinateurs et accessoires	132 592	2 891	135 482	39 698	26 383	66 081	69 401
Imprimantes et scanners	10 343	0	10 343	2 799	2 069	4 868	5 475
Matériel de transport	248 600	0	248 600	38 698	49 720	88 418	160 182
Serveurs et composantes des serveurs	658 114	0	658 114	134 622	77 601	212 223	445 891
Réseaux – Téléphones	33 417	0	33 417	5 798	3 474	9 272	24 145
Matériel de bureau et informatique	81 864	0	81 864	5 534	16 223	21 757	60 107
Aménagement siège social	336 722	13 044	349 765	8 487	35 097	43 584	306 181
<b>Total</b>	<b>1 501 651</b>	<b>15 934</b>	<b>1 517 585</b>	<b>235 636</b>	<b>210 566</b>	<b>446 202</b>	<b>1 071 383</b>

##### 3.1.3 AC6 : Créances

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 166 093 DT contre 112 818 DT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 53 275 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	75	0	75
Créances nées d'opération de réassurance	2 838	0	2 838
Personnel	9 880	20 365	-10 485
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	138 015	91 976	46 039
Débiteurs divers	15 285	477	14 808
<b>Total</b>	<b>166 093</b>	<b>112 818</b>	<b>53 275</b>

##### 3.1.4 AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 12 836 145 DT contre 10 079 739 DT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 2 756 406 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	6 726 596	3 583 937	3 142 659 (A)
Autres charges à répartir	6 036 410	6 419 261	-382 851 (B)
Autres comptes de régularisation	73 139	76 541	-3 402 (C)
<b>Total</b>	<b>12 836 145</b>	<b>10 079 739</b>	<b>2 756 406</b>

(A) Il s'agit des avoirs en banques.

(B) Le poste Autres charges à répartir enregistre les frais préliminaires liées aux frais de constitution et de mise en place des outils nécessaires pour le lancement de l'activité de l'UIB Assurances,

conformément à la norme comptable tunisienne NCT°10 (« Norme comptable relative aux charges reportées »)

L'ensemble des charges imputables à la création de l'entité et à la mise en place des outils (depuis 2020 et jusqu'au 30/11/2023) ont été reclassées en Autres charges à répartir. Ce changement de méthode comptable a été réalisé conformément à la norme comptable tunisienne NCT°11 (« Norme comptable relative aux modifications comptables »).

Le tableau ci-dessous retrace la décomposition des charges affectées aux frais préliminaires :

Libellé	2020	2021	2022	2023	Total
Services extérieurs	10 508	242 241	379 791	112 022	744 562
Autres services extérieurs	80 364	373 986	160 519	220 499	835 368
Charges de personnel	278 642	1 988 804	2 514 557	2 092 709	6 874 712
Impôts et taxes rattachés aux charges de personnel	7 243	49 531	63 037	52 587	172 398
Dotations aux amort serveurs, matériels informatiques	2 041	107 223	146 860	157 538	413 662
Frais de constitution de la société (2020)	13 914				13 914
<b>Total</b>	<b>392 712</b>	<b>2 761 784</b>	<b>3 264 764</b>	<b>2 635 355</b>	<b>9 054 615</b>

Une dotation pour résorption des frais préliminaires pour un montant de 3 018 205 a été constatée courant l'exercice 2023 et qui correspond à 1/3 du montant total des frais préliminaires.

(C) Le solde des autres comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2023 à 73 139 DT contre 76 541 DT au 31 décembre 2022 soit une diminution de 3 402 DT :

Libellé	2023	2022	Variation
Charges constatées d'avances	73 139	76 541	-3 402
<b>Total</b>	<b>73 139</b>	<b>76 541</b>	<b>-3 402</b>

## 3.2. Capitaux propres et passifs

### 3.2.1 Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Le capital social est fixé à 30 000 000 TND divisé en 300 000 actions nominatives de 100 TND chacune entièrement souscrites et partiellement libérées. Il est réparti entre les actionnaires comme suit :

Noms / prénoms	Nombre d'actions à souscrire	Montant souscrit en dinars	Montant libéré en dinars
UIB	299 994	29 999 400	22 499 550
Mme Moufida Hamza	1	100	75
M. Raoul Labbé de la Genardière	1	100	75
M. Kamel Néji	1	100	75
Mme Ilhem Bouaziz	1	100	75
Mme Molka Fakhfakh	1	100	75
Mme Nadia Zouari	1	100	75
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>22 500 000</b>

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit :

Libellé	Capitaux propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde 31/12/2022</b>	<b>15 000 000</b>	<b>-7 373</b>	<b>-128 388</b>	<b>14 864 239</b>
Libération 3/4 du capital	7 500 000			7 500 000
Affectation du résultat 2022		-128 388	128 388	0
Résultat 2023			-4 216 033	-4 216 033
<b>Solde 31/12/2023</b>	<b>22 500 000</b>	<b>-135 761</b>	<b>-4 216 033</b>	<b>18 148 206</b>

Les capitaux propres après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2023 à 18 148 206 DT.

### 3.2.2 PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2023 à 1 032 997 DT contre 1 232 010 DT au 31 décembre 2022, soit une diminution de 199 013 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	216	0	216
Personnel	362 736	319 096	43 640
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	225 049	269 183	-44 134 (A)
Créditeurs divers	444 997	643 731	-198 734 (B)
<b>Total</b>	<b>1 032 997</b>	<b>1 232 010</b>	<b>-199 013</b>

(A) : le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Etat, impôts et taxes retenue à la source	83 251	69 092	14 159
Etat, organismes sociaux	141 798	200 091	-58 293
<b>Total</b>	<b>225 049</b>	<b>269 183</b>	<b>-44 134</b>

(B) : Les dettes envers les créditeurs divers se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Charges à payer	391 969	433 379	-41 410
Divers Fournisseurs	53 028	210 352	-157 324
<b>Total</b>	<b>444 997</b>	<b>643 731</b>	<b>-198 734</b>

### 3.3. Notes sur l'Etat de résultat

#### 3.3.1 PRV1 Primes

Les primes acquises nettes des cessions de réassurance s'élèvent à 365 DT en 2023, détaillées comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Primes émises	526	0	526
Primes annulées			
<b>Primes émises nettes</b>	<b>526</b>	<b>0</b>	<b>526</b>
Primes cédées	-161	0	-161
<b>Total net</b>	<b>365</b>	<b>0</b>	<b>365</b>

#### 3.3.2 CHV1 Charge de sinistres

Les charges de sinistres et des prestations payées nettes de cessions de réassurance totalisent 79 643 DT en 2023

#### 3.3.3 CHV2 Variation des autres provisions

La variation des autres provisions techniques s'élève à 1 929 DT en 2023, détaillée comme suit :

Libellé	2023	2022
Var. Provisions d'assurance vie	3 136	0
<b>Total brut de la variation des autres provisions d'assurance vie</b>	<b>3 136</b>	<b>0</b>
Var. Part des réassureurs dans les PM	-1 206	0
<b>Total net de la variation des autres provisions d'assurance vie</b>	<b>1 929</b>	<b>0</b>

#### 3.3.4 CHV4 Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation totalisent 421 743 DT en 2023.

Ils correspondent aux frais directement ou indirectement imputables aux activités d'acquisition et d'administration des contrats.

#### 3.3.5 CHV5 Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent 3 089 242 DT en 2023.

#### 3.3.6 CHV9 Charges de placements

Les charges de placements totalisent 34 834 DT en 2023

Elles correspondent aux frais directement imputables, tels que les frais de bourse et les frais de courtage, ainsi que les frais indirectement imputables aux activités de gestion des placements, tels que les charges de personnel, les loyers et les amortissements des équipements d'exploitation.

#### 3.3.7 PRNT1 Revenus des placements

Les produits des placements totalisent 232 460 DT en 2023 contre 459 640 DT en 2022, soit une diminution de 227 180 DT.

#### 3.3.8 CHNT3 Autres charges non techniques

Les Autres charges non techniques totalisant 809 184 DT en 2023 contre 588 028 DT en 2022, soit une augmentation de 221 156 DT.

### **3.4. Notes sur l'Etat de Flux de Trésorerie**

La trésorerie de fin d'exercice s'élève à 6 726 596 DT.

#### **(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation**

Ces flux totalisent -3 739 189 DT. Ils proviennent des rubriques suivantes :

- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à -3 105 134DT
- Les taxes sur les assurances versées au trésor s'élèvent à -933 430 DT
- Les produits financiers reçus s'élèvent à 232 460 DT

#### **(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à -618 152 DT.

#### **(C) Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Les encaissements provenant des activités de financement s'élèvent à 7 500 000 DT provenant de la libération du 3<sup>ème</sup> quart du capital.

### 3.5. Notes sur le Décompte fiscal

#### TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL 2023

<b>Résultat net</b>	<b>- 4 216 033</b>
<b>1- Réintégrations</b>	<b>15 588</b>
- Dons et subventions excédentaires	-
- Intérêts et pénalités de retard	-
- Taxes sur les voyages	-
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	4 588
- Provisions pour dépréciations des actifs	-
- Provisions pour chèques et effets impayés	-
- Provisions créances réassureurs	-
- Contribution conjoncturelle	10 500
- Impôt sur les sociétés	500
<b>2- Déductions</b>	<b>-</b>
-Reprise sur des provisions antérieurement réintégrées	-
<b>Résultat fiscal avant déduction des provisions</b>	<b>- 4 200 445</b>
- Déductions des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal	
* Provisions pour créances douteuses	
* Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées	
* Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques	-
<b>Résultat fiscal après déduction des provisions et avant déduction des déficits et amortissement</b>	<b>- 4 200 445</b>
<b>3- Déduction des amortissements différés et des déficits reportés</b>	<b>- 38 697</b>
-Réintégration des amortissements de l'exercice	3 132 499
-Déduction des déficits reportés	
-Déduction des amortissements de l'exercice (*)	- 3 132 499
-Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires (*)	- 38 697
<b>Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissement</b>	<b>- 4 239 142</b>
<b>4- Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables</b>	<b>-</b>
-Dividendes et assimilés	
-Plus value de cession des actions cotées	
<b>Résultat après déduction des déficits et amortissements</b>	<b>- 4 239 142</b>
-Déduction pour réinvestissement	-
<b>Résultat imposable</b>	<b>- 4 239 142</b>
<b>(*) Les amortissements différés non encore imputables au 31 décembre 2023 s'élèvent à 3 171 196 DT et se détaillent comme suit :</b>	
Amortissements différés 2021:	11 221
Amortissements différés 2022:	27 476
Amortissements différés 2023:	3 132 499
	<b>3 171 196</b>

#### **4. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se présentent comme suit :

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 avril 2021, un contrat de sous location avec L'UIB Assurances moyennant un loyer annuel de 92 675 DT en TTC avec une majoration de cinq pour cent tous les ans. Durant toute la durée des travaux d'aménagement, la quotité du loyer à régler par UIB Assurances a été fixée à la moitié du loyer annuel global. Les travaux d'aménagement du siège loué ont été finalisés fin septembre 2022.

Le montant de la charge de loyers constaté au titre de l'exercice 2023 s'élève à 98 120 DT.

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 19 novembre 2021, une convention d'infogérance avec la banque UIB portant sur le déploiement d'un système standard en termes d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurances par la banque UIB.

Les prestations d'infogérance ont été estimées par la banque à un montant de 354 068 DT en TTC au titre de l'exercice 2023.

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 avril 2021, un contrat avec la banque UIB portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par l'UIB Assurances.

En contrepartie des services rendus, l'UIB Assurances a comptabilisé la charge pour un total de 1190 DT.

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue en 26 octobre 2023 entre L'UIB assurances et l'UIB. La commission revenant à l'UIB en contre partie des contrats d'assurances conclu en 2023 s'élève à 216 DT.

#### **5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

A ce jour aucun évènement n'a été enregistré et qui peut impacter les états financiers de l'année 2023.

**ANNEXE 8- Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs**

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	
<b>1. Actifs incorporels</b>													
1.1 Frais de recherche et développement	0	0		0	0		0				0	0	0
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	4 628 951	602 218		5 231 169	59 186		61 266				120 452	0	5 110 718
1.3 Fonds de commerce	0	0		0	0		0				0	0	0
1.4 Acomptes versés	0	0		0	0		0				0	0	0
<b>Total 1 :</b>	<b>4 628 951</b>	<b>602 218</b>	<b>0</b>	<b>5 231 169</b>	<b>59 186</b>	<b>0</b>	<b>61 266</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>120 452</b>	<b>0</b>	<b>5 110 718</b>
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>													
2.1 Installations techniques et machines	1 501 651	15 934		1 517 585	235 636		210 566				446 202	0	1 071 383
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	0	0		0	0		0				0	0	0
2.3 Acomptes versés	0	0		0	0		0				0	0	0
<b>Total 2 :</b>	<b>1 501 651</b>	<b>15 934</b>	<b>0</b>	<b>1 517 585</b>	<b>235 636</b>	<b>0</b>	<b>210 566</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>446 202</b>	<b>0</b>	<b>1 071 383</b>
<b>3. Placements</b>													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.													
3.2 Placements dans les entreprises liées													
3.2.1 Parts													
3.2.2 Bons et obligations													
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de partici.													
3.3.1 Parts													
3.3.2 Bons et obligations													
3.4 Autres placements financiers	67 912		-67 912	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.													
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe													
3.4.3 Prêts hypothécaire													
3.4.4 Autres prêts													
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers													
3.4.6 Autres	67 912		-67 912	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées													
3.6 Placements des contrats en UC													
<b>Total 3 :</b>	<b>67 912</b>	<b>0</b>	<b>-67 912</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>6 198 514</b>	<b>618 152</b>	<b>-67 912</b>	<b>6 748 754</b>	<b>294 822</b>	<b>0</b>	<b>271 832</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>566 654</b>	<b>0</b>	<b>6 182 100</b>

**ANNEXE 11- Ventilation des charges et des produits des placements**

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus et Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations				
Revenu des autres placements		232 460	<b>232 460</b>	PRNT11
Autres revenus financiers				
<b>Total produits des placements</b>	<b>0</b>	<b>232 460</b>	<b>232 460</b>	
Intérêts		1 282	<b>1 282</b>	CHNT13
Frais externes				
Autres frais		34 834	<b>34 834</b>	CHV91+CHNT11
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>36 116</b>	<b>36 116</b>	

### ANNEXE 12- Résultat technique par catégorie d'assurance vie

LIBELLES	TEMPORAIRES DECES ET CAPITALISATION	TOTAL
Primes	526	526
Charges de prestations	-79 643	-79 643
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-3 136	-3 136
<b>Solde de souscription</b>	<b>-82 253</b>	<b>-82 253</b>
Frais d'acquisition	-224 901	-224 901
Autres charges de gestion nettes	-3 287 877	-3 287 877
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-3 512 778</b>	<b>-3 512 778</b>
Produits nets de placements	-34 834	-34 834
<b>Solde financier</b>	<b>-34 834</b>	<b>-34 834</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	-161	-161
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	0	0
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	1 206	1 206
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats		0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	1 793	1 793
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>2 838</b>	<b>2 838</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-3 627 027</b>	<b>-3 627 027</b>
<u>Informations complémentaires</u>		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	3 136	3 136
Provisions techniques brutes à l'ouverture	0	0

**ANNEXE 15- Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers Catégorie : Vie au 31/12/2023**

LIBELLES	TEMPORAIRES DECES ET CAPITALISATION	TOTAL
Primes	526	526
Charges de prestations	-79 643	-79 643
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-3 136	-3 136
<b>Solde de souscription</b>	<b>-82 253</b>	<b>-82 253</b>

Frais d'acquisition	-224 901	-224 901
Autres charges de gestion nettes	-3 287 877	-3 287 877
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-3 512 778</b>	<b>-3 512 778</b>

Produits nets de placements	-34 834	-34 834
<b>Solde financier</b>	<b>-34 834</b>	<b>-34 834</b>

Primes cédées et/ou retrocédées	-161	-161
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	0	0
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	1 206	1 206
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats		0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	1 793	1 793
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>2 838</b>	<b>2 838</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-3 627 027</b>	<b>-3 627 027</b>

**Informations complémentaires**

Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	3 136	3 136
Provisions techniques brutes à l'ouverture	0	0

## **I - RAPPORT GENERAL**

**UIB Assurances**  
**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023**

**Messieurs les actionnaires de UIB Assurances,**

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 juin 2023, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société UIB Assurances, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 18 148 206 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 4 216 033 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

## **II - RAPPORT SPECIAL**

**UIB Assurances**  
**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**Messieurs les actionnaires de UIB ASSURANCES,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

**I. Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Votre Conseil d'Administration nous a informé de la convention suivante nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- L'UIB Assurances a établi, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 29 septembre 2023, une convention de Bancassurance avec l'UIB Banque, qui précise les termes de leur collaboration comme suit :
  - La collaboration des deux parties pour la conception, le développement et la diffusion des contrats d'assurance actuels et futurs ;
  - La distribution et la promotion des contrats d'assurance par l'entremise des agences de la banque, moyennant le versement des commissions fixées aux conditions particulières ;
  - Apport de l'entreprise d'assurance à la banque de l'assistance technique nécessaire à la réalisation de cet objectif ;
  - Les commissions : UIB Assurances est tenue de verser à la banque des commissions dont le mode de calcul et les modalités de versement sont fixées aux conditions particulières : Ces commissions ne peuvent en aucun cas être basées sur les résultats globaux du contrat d'assurance.

En contrepartie de la distribution des contrats d'assurance, UIB Banque aura droit à une rémunération sous la forme d'une commission de distribution calculée en pourcentage du montant de la prime d'assurance encaissée nette de tous droits et taxes.

Les taux des commissions de distribution sont fixés par contrat d'assurance :

- Assurances Emprunteurs Crédit Consommation : Taux brut de rémunération est égal à 35% de la prime commerciale ;
- Assurances Emprunteurs Crédit Immobilier : Taux brut de rémunération est égal à 20 % de la prime commerciale ;
- Assurances CERTI COMPTE : Taux brut de rémunération est égal à 50% de la prime commerciale.
- Assurances CERTI PRO : Taux brut de rémunération est égal à 50% de la prime commerciale.

Dans ce cadre :

- La commission au profit de UIB Banque relative au produit Emprunteurs Crédit Consommation fixée à 35 % des primes nettes, s'élève à 88 DT et ce conformément à la convention de bancassurance.
- La commission au profit de UIB Banque relative au produit Emprunteurs Crédit Immobilier fixée à 20 % des primes nettes, s'élève à 4 DT et ce conformément à la convention de bancassurance.
- La commission au profit de UIB Banque relative au produit Certi Compte fixée à 50 % des primes nettes, s'élève à 87 DT et ce conformément à la convention de bancassurance.
- La commission au profit de UIB Banque relative au produit Certi Pro fixée à 50 % des primes nettes, s'élève à 38 DT et ce conformément à la convention de bancassurance.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Le conseil d'administration tenu le 19 Novembre 2021 a autorisé la conclusion des deux contrats suivants :

- UIB Assurances a conclu un contrat cadre de prestation de services qui seront assurés par UIB Banque. Ce contrat cadre (MSA : Master Services Agreement) sera exécuté à travers la conclusion de sous contrats d'application (CSA : Client Services Agreement) à la demande de UIB Assurances. Les termes de chaque contrat d'application seront fixés par UIB Assurances et porteront soit à des contrats d'infogérance soit à des contrats de sécurité financière. En contrepartie des services rendus pour chaque contrat d'application (CSA), UIB Assurances versera à UIB Banque une rémunération correspondant au prix de revient qui sera déterminé par les services financiers de la banque en se basant sur les coûts analytiques subis, majorés d'une marge de pleine concurrence et ce en respect des règles de prix de transfert entre entités liées.
- UIB Assurances a conclu un contrat de prestation de services (CSA), sous forme d'infogérance, qui seront assurés par UIB Banque. Les prestations d'infogérance qui seront assurées par UIB Banque au profit de UIB Assurances se détaillent comme suit :
  - Support IT et Support Utilisateur : Le service de support utilisateur à destination de UIB Assurances.
  - Hébergement : L'hébergement d'équipements informatiques physiques dédiés au Client dans les Datacenters externalisés.
  - Connectivité Réseaux LAN, WAN et accès Interne.
  - Approvisionnement : Gestion et administration des machines, Gestion des serveurs physiques et virtuels pour le Client dans les Datacenters externalisés et mutualisés sur le site principal et le site secondaire.
  - Gestion du Stockage et des fichiers : Fourniture au Client de capacité de stockage avec le niveau de performance adéquat dans les Datacenters externalisés et mutualisés.
  - Sauvegarde et restauration : Service de sauvegarde des données selon les politiques de sauvegarde prédéfinies. Service de restauration des données à la demande.
  - Base de Données : Service de mise à disposition et d'administration des bases de données utilisées par les applications du Client.

- Plan de continuité d'activité : Reprise des activités informatiques après un sinistre important.
- Point d'accès Internet : Fourniture des éléments du service de connexion à l'Internet ainsi que des moyens d'accès ouvert aux partenaires.
- Sécurité Opérationnelle : Gestion et supervision de la sécurité de l'infrastructure au moyen d'antivirus, de correctifs, de surveillance.
- Service pour la fourniture et la gestion de solutions de sécurité informatique.
- Poste de travail : Concerne la prise en charge du déploiement, du support et de la maintenance des solutions postes de travail.

Le contrat cadre de prestation de services (MSA : Master Services Agreement) et le contrat d'infogérance ont été signés par UIB banque et par UIB Assurances en mars 2023.

Dans ce cadre, UIB Banque a réalisé au cours de l'exercice 2023 des prestations qui sont essentiellement relatives à l'intervention de ses équipes dans le cadre de développement des logiciels, d'installation des serveurs et de maintenance pour le compte d'UIB Assurances.

Ces prestations ont été estimées par la banque à un montant de 354 068 dinars en TTC au titre de l'exercice 2023.

Une partie du montant des prestations d'infogérance correspondant aux travaux de développement des logiciels de UIB Assurances a été constatée parmi les coûts d'acquisitions des logiciels concernés. Le montant qui a été intégré dans le coût d'acquisition des logiciels s'élève à 233 390 dinars en TTC. Le reste soit un montant de 120 678 dinars en TTC a été constaté parmi les charges de l'exercice. Cette partie correspond à des prestations de maintenance courantes.

- Votre Conseil d'Administration du 22 avril 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat avec l'UIB pour la location de la totalité du 2ème étage (dont la superficie s'élève à 337m<sup>2</sup>) d'un immeuble situé Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1 à Tunis. Le contrat de sous location a été mis en place à partir du 30 mai 2021 pour une durée de dix ans et pour un loyer annuel global et forfaitaire fixé à Quatre-vingt-douze mille six cent soixante-quinze dinars (92 675 dinars) avec une majoration de cinq pour cent tous les ans. Durant toute la durée des travaux d'aménagement, la quotité du loyer à régler par UIB Assurances a été fixée à la moitié du loyer annuel global. Les travaux d'aménagement du siège loué ont été finalisés fin septembre 2022.

Le montant de la charge de loyers constaté au titre de l'exercice 2023 s'élève à 98 120 dinars.

- Votre Conseil d'Administration du 22 avril 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat avec l'UIB Banque en tant qu'intermédiaire agréé, pour assurer la tenue du registre des valeurs mobilières émises par votre société. En rémunération de ces services, l'UIB facturera un montant de 1 000 dinars par an.

Le montant de 1 190 dinars a été constaté en tant que charge de l'exercice 2023.

### **III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

I. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et les avantages accordés à l'ancien Directeur Général sont fixés par la décision du conseil d'administration en date du 23 Octobre 2020 ;
  - A ce titre, l'ancien Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle nette d'impôts et de charges sociales équivalente à 121 222,43 Euros plus 38 363,04 dinars servi par mois.

- Par ailleurs l'ancien Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants :
    - a. Une assurance du logement et des biens ;
    - b. La prise en charge du loyer de son logement permanent ;
    - c. La prise en charge des frais de STEG et SONEDE ;
    - d. Un véhicule de fonction ;
    - e. Un budget voyage annuel pour lui, le conjoint non accompagnant et chaque enfant non accompagnant de moins de 25 ans étant à la charge des parents.
  
  - Le nouveau Directeur Général M. Mondher KHABCHECHE a été nommé par le conseil d'administration du 20 Septembre 2023 pour un mandat de trois années renouvelables à compter de sa date de nomination effective soit le 12 septembre 2023.
  
  - La rémunération et les avantages accordés au nouveau Directeur Général sont fixés par la décision du conseil d'administration du 20 septembre 2023 ;
    - A ce titre, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle brute de 329 770,992 dinars correspondant à 216 000 dinars nets à servir sur 12 mois soit 18 000 dinars nets par mois.
    - Le Directeur Général bénéficie d'un bonus annuel net minimum s'élevant à 60 000 Dinars et sous réserve de la réalisation des objectifs fixés annuellement par le Conseil d'administration.  
Le bonus annuel au titre de l'exercice 2023 a été autorisé par le conseil d'administration tenu le 12 février 2024 à 60 000 dinars net.
  
  - Par ailleurs le nouveau Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants :
    - a. Une voiture de fonction ;
    - b. Un quota mensuel de carburant de 500 litres ;
    - c. Les autres avantages sociaux servis aux salariés de la société UIB Assurance, en matière d'assurances, d'Indemnité de Départ à la Retraite, de droit au congé, d'indemnité de scolarité, de tickets de restauration, de la prime de l'AID, du chargement téléphone mobile, etc.
- II. Les obligations et engagements de la société « UIB Assurances » envers ses dirigeants (y compris les charges sociales), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Désignation	Ancien Directeur Général		Directeur Général : Mondher KHABCHECHE		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2023
Avantages à court terme (*)	814 517	-	305 374	145 446	-	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi (*)	-	-	10 994	10 994	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>814 517</b>	<b>-</b>	<b>316 368</b>	<b>156 439</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(\*) charges fiscales et sociales comprises

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**AMC ERNST & YOUNG**

**Tunis, le 22 Février 2024**

**Fehmi Laourine**

## Etats financiers annuels de SICAV

### ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mars 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : ECC Mazars Borhen Chebbi.

### BILAN

arrêté au 31-12-2023 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIF</b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>104 339 085</b>	<b>122 243 820</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		6 432 679	8 320 295
b - Obligations et Valeurs assimilées		97 906 406	113 923 525
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>38 152 410</b>	<b>54 054 730</b>
a - Placements monétaires	3-3	10 231 663	33 977 574
b - Disponibilités	3-5	27 920 747	20 077 156
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	3-6	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>142 491 495</b>	<b>176 298 550</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	3-9	<b>113 952</b>	<b>122 758</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	3-10	<b>269 337</b>	<b>252 175</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>383 289</b>	<b>374 933</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	3-7	<b>134 257 668</b>	<b>166 738 987</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	3-8	<b>7 850 538</b>	<b>9 184 630</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 311	8
b - Sommes distribuables de l'exercice		7 849 227	9 184 622
<b>ACTIF NET</b>		<b>142 180 206</b>	<b>175 923 617</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>142 491 496</b>	<b>176 298 550</b>

**ETAT DE RESULTAT**

Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</b>	3-2	<b>7 142 404</b>	<b>8 993 388</b>
<b>a - Dividendes</b>		44 146	188 506
<b>b - Revenus des obligations     et valeurs assimilées</b>		7 098 258	8 804 882
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	3-4	<b>3 674 283</b>	<b>2 686 341</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>10 816 687</b>	<b>11 679 729</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	3-11	-1 369 790	-1 560 751
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>9 446 897</b>	<b>10 118 977</b>
<b>PR 3 - Autres produits</b>		0	0
<b>CH 2 - Autres charges</b>	3-12	-277 413	-278 362
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 169 484</b>	<b>9 840 616</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-1 320 257	-655 994
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>7 849 227</b>	<b>9 184 622</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat     <u>d'exploitation (annulation)</u></b>		1 320 257	655 994
* <b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		-209 387	589 171
* <b>+/- values réalisées sur cession des titres</b>		910 953	115 624
* <b>Frais de négociation de titres</b>		0	-78
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>9 871 050</b>	<b>10 545 333</b>

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET**

**Au 31/12/2023**

**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</b>		
<u><i>des opérations d'exploitation</i></u>	<b>9 871 050</b>	<b>10 545 333</b>
<b>a - Résultat d'exploitation</b>	9 169 484	9 840 616
<b>b - Variation des +/- values potentielles sur titres</b>	-209 387	589 171
<b>c - +/- values réalisées sur cession de titres</b>	910 953	115 624
<b>d - Frais de négociation de titres</b>	0	-78
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	<b>-7 467 600</b>	<b>-8 294 058</b>
<b>AN 3 -Transaction sur le capital</b>	<b>-36 218 862</b>	<b>-22 971 829</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>435 824 907</b>	<b>460 532 462</b>
* Capital	414 605 640	438 896 511
* Régularisation des sommes non distrib.	909 087	778 044
* Régularisations des sommes distrib.	20 310 180	20 857 907
<b>b - Rachats</b>	<b>-472 043 769</b>	<b>-483 504 291</b>
* Capital	-447 696 847	-459 616 325
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 000 766	-831 635
- Régularisation des sommes distrib.	-23 346 156	-23 056 332
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-33 815 411</b>	<b>-20 720 554</b>
<b>AN 4 - Actif Net</b>		
<b>a - En début de l'exercice</b>	<b>175 923 617</b>	<b>196 644 171</b>
<b>b - En fin de l'exercice</b>	<b>142 108 206</b>	<b>175 923 617</b>
<b>AN 5 - Nombre d'actions</b>		
<b>a - En début de l'exercice</b>	<b>1 663 586</b>	<b>1 871 122</b>
<b>b - En fin de l'exercice</b>	<b>1 333 429</b>	<b>1 663 586</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106.574</b>	<b>105.750</b>
<b>Dividende par action</b>	<b>5.520</b>	<b>5.257</b>
<b>AN 6 Taux de Rendement</b>	<b>6.00%</b>	<b>5.63%</b>

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**Arrêtées au 31/12/2023**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

## **PRESENTATION DE LA SOCIETE**

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

## **1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2- 2 Évaluation des placements**

### **a. Évaluation des actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/12/2023 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2023 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2022 ne contient pas cette catégorie de BTA.*

### C. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

#### **2- 3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.4 Traitement des opérations de pension livrée**

- **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2-Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### 3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 104 339 085 Dinars contre 122 243 820 Dinars au 31/12/2022, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>97 796 149</b>	<b>115 689 558</b>
- Obligations et valeurs assimilées	92 365 131	107 996 939
- Titres OPCVM obligataires	5 431 018	7 692 619
<b>Plus ou moins -values potentielles</b>	<b>1 337 536</b>	<b>1 546 924</b>
-Obligations et valeurs assimilées	335 875	919 249
- Titres OPCVM obligataires	1 001 661	627 675
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.</b>	<b>5 205 400</b>	<b>5 007 338</b>
<b>Total</b>	<b>104 339 085</b>	<b>122 243 820</b>

(\*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

#### 3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 7 142 404 Dinars pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 contre un montant de 8 993 388 Dinars pour la même période en 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01.01.23 au 31.12.23</b>	<b>Période du 01.01.22 au 31.12.22</b>
- Revenus des Obligations	4 775 644	6 886 848
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	2 342 614	1 918 034
- Revenus des titres OPCVM	44 146	188 506
<b>Total</b>	<b>7 142 404</b>	<b>8 993 388</b>

### **3-3 Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 10 231 663 Dinars contre un solde 33 977 574 au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Certificats de dépôts	-	18 956 986
Intérêts courus sur certificats de dépôts	-	6 947
Créances sur opérations de pension livrée	9 999 128	14 999 857
Intérêts courus sur créances sur opérations de pension livrée	232 535	13 784
<b>TOTAL</b>	<b>10 231 663</b>	<b>33 977 574</b>

### **3-4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 3 674 284 Dinars pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 contre 2 686 341 Dinars pour la même période en 2022 et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01.01.23 au 31.12.23</b>	<b>Période du 01.01.22 au 31.12.22</b>
- Intérêts du compte courant	1 486 366	1 208 249
- Intérêts des Certificats de Dépôt	595 401	214 479
-Intérêts des prises en pension	1 592 517	1 191 864
-Intérêts des bons de trésor à court terme	-	71 749
<b>Total</b>	<b>3 674 284</b>	<b>2 686 341</b>

### **3- 5 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 27 920 747 Dinars contre 20 077 156 Dinars au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
- Avoirs en banque	59 836 404	49 139 773
- Sommes à l'encaissement	3 381 611	3 452 400
- Sommes à régler	-35 577 120	-32 949 761
- Intérêts courus/Cpte courant	279 852	434 744
<b>Total</b>	<b>27 920 747</b>	<b>20 077 156</b>

### **3-6 Note sur les créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 est nul contre un solde nul au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
- Retenue à la source sur BTA	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### **3-7 Note sur le capital**

<b>Capital au 31/12/2022</b>	
- Montant	166 738 987
- Nombre de titres	1 663 586
- Nombre d'actionnaires	<b>1141</b>
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	415 514 728
- Nombre de titres	4 136 596
- Nombre d'actionnaires nouveaux	<b>353</b>
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	- 448 697 612
- Nombre de titres	4 466 753
- Nombre d'actionnaires sortants	<b>599</b>

**Autres effets s/capital**

- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-209 388
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	910 953
- Frais de négociation de titres	-

**Capital au 31/12/2023**

- Montant	134 257 668
- Nombre de titres	1 333 429
- Nombre d'actionnaires	<b>891</b>

**3- 8 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	7 849 227	9 184 622
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 311	8
<b>Total</b>	<b>7 850 538</b>	<b>9 184 630</b>

**3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 113 952 Dinars contre un solde de 122 758 Dinars au 31/12/2022, détaillé comme suit:

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
- Gestionnaire	96 597	104 144
- Dépositaire	17 355	18 614
<b>Total</b>	<b>113 952</b>	<b>122 758</b>

### **- 10 Note sur les autres créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 269 337 Dinars au 31/12/2023 contre un solde de 252 175 Dinars au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
- Honoraires à payer (CAC)	38 925	15 282
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	736	736
- Dividende à payer exercice 2013	763	763
- Dividende à payer exercice 2014	6 631	6 631
- Dividende à payer exercice 2015	2 892	2 892
- CMF à payer	13 834	14 891
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	3 272	6 440
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916
- Etat taxes à payer	12 817	15 073
<b>TOTAL</b>	<b>269 337</b>	<b>252 175</b>

### **3- 11 Note sur les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à 1 369 790 Dinars pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 contre 1 560 751 Dinars pour la même période en 2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01.01.23 au 31.12.23</b>	<b>Période du 01.01.22 au 31.12.22</b>
- Rémunération du gestionnaire	1 174 106	1 337 787
- Rémunération du dépositaire	195 684	222 964
<b>Total</b>	<b>1 369 790</b>	<b>1 560 751</b>

### **3- 12 Note sur les autres charges**

Le solde de ce poste s'élève à 277 413 Dinars pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 contre 278 362 Dinars pour la même période en 2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01.01.23 au 31.12.23</b>	<b>Période du 01.01.22 au 31.12.22</b>
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	84 000	62 000
- Redevance CMF	164 441	187 365
-Autres charges/ Services bancaires	449	263
- TCL	28 523	28 734
<b>Total</b>	<b>277 413</b>	<b>278 362</b>

### **4 - AUTRES INFORMATIONS**

#### **4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion» gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion» au titre de l'année 2023 s'élève à 1 174 106 Dinars TTC.

#### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'année 2023 s'élève à 195 684 Dinars TTC.

#### **4-3 Ratios de gestion des placements**

<b>Libellé</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>164 434 980</b>	<b>187 365 096</b>	<b>203 382 128</b>	<b>136 714 615</b>	<b>129 787 382</b>
Total charges / actif net moyen	1,002%	0,982%	0,991%	0,957%	0,969%
charges de gestion des placements / actif net moyen	0,833%	0,833%	0,844%	0,833%	0,833%
autres charges / actif net moyen	0,169%	0,149%	0,147%	0,124%	0,035%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,576%	5,252%	4,836%	5,031%	5,319%

#### **4-4 Données par action**

<b>Libellé</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Total des revenus des placements	8,112	7,021	6,602	4,089	6,365
Charges de gestion des placements	-1,027	-0,938	-0,917	-0,569	-0,843
<b>Revenu nets de placements</b>	<b>7,085</b>	<b>6,083</b>	<b>5,685</b>	<b>3,520</b>	<b>5,522</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,208	-0,167	-0,160	-0,085	-0,137
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6,877</b>	<b>5,916</b>	<b>5,525</b>	<b>3,435</b>	<b>5,385</b>
Régularisations du résultat d'exploitation	-0,990	-0,394	-0,268	1,963	0,114
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,886</b>	<b>5,522</b>	<b>5,257</b>	<b>5,398</b>	<b>5,498</b>
Variation des +/- values potentielles sur titres	-0,157	0,354	0,236	0,141	0,053
+/- values réalisées sur cession de titres	0,6832	0,070	0,096	0,069	0,201
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>+/- values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,526</b>	<b>0,424</b>	<b>0,332</b>	<b>0,210</b>	<b>0,253</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>7,403</b>	<b>6,339</b>	<b>5,857</b>	<b>3,645</b>	<b>5,638</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0	0	0	0
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,526</b>	<b>0,424</b>	<b>0,332</b>	<b>0,210</b>	<b>0,253</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,069	-0,032	-0,031	0,021	0,013
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,457</b>	<b>0,391</b>	<b>0,302</b>	<b>0,230</b>	<b>0,266</b>
Distribution de dividendes	5,520	5,257	5,398	5,498	4,854
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,574</b>	<b>105,750</b>	<b>105,094</b>	<b>104,934</b>	<b>104,804</b>

#### 4-5 Les mouvements sur le portefeuille-titres au cours de l'année 2023 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur totale	+/- valeurs réalisées
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>115 689 559</b>	<b>5 007 338</b>	<b>1 546 924</b>	<b>122 243 821</b>	<b>115 624</b>
<b>Acquisitions de l'année</b>	<b>36 894 415</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36 894 415</b>	<b>0</b>
Obligations	5 750 000			5 750 000	0
Bons de trésor Assimilables				0	
Actions SICAV	31 144 415			31 144 415	0
<b>Cession et remboursement de l'année</b>	<b>-54 787 825</b>			<b>-54 787 825</b>	<b>0</b>
Obligations	-21 381 807			-21 381 807	831 253
Bons de trésor Assimilables				0	
Actions SICAV	-33 406 018			-33 406 018	79 700
<b>Variation des +/- valeurs potentielles</b>			<b>-209 388</b>	<b>-209 388</b>	<b>0</b>
Actions SICAV			373 986	373 986	0
Obligations					
Bons de trésor Assimilables			-583 374	-583 374	0
<b>Variation intérêts courus</b>		<b>198 062</b>		<b>198 062</b>	<b>0</b>
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>97 796 149</b>	<b>5 205 400</b>	<b>1 337 536</b>	<b>104 339 085</b>	<b>910 953</b>

#### 4-6 Transactions avec les parties liées :

- La société « Attijari Obligataire Sicav » a acquis des actions auprès de Attijari FCP Obligataire pour un montant de 28 944 118 dinars.
- La société « Attijari obligataire Sicav » a cédé des actions auprès de Attijari FCP obligataire pour 31 305 837 dinars.
- La société « Attijari obligataire Sicav » a acquis 15 000 obligations « ATTIJARI LEASING 2023-1 » auprès de Attijari leasing pour un montant de 1 500 000 dinars.

**Attijari Obligataire SICAV****Société d'investissement à capital variable****société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01****paru au JORT N°: 59 du 24/07/01****Annexe I****Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31-12-2023**

Désignation Du Titre		Coût d'acquisition	Valeur au 31-12- 2023	% Actif	
<b>CODE ISIN</b>	<b>Obligations</b>	<b>30 009 290</b>	<b>32 924 737</b>	<b>23.11%</b>	
TN0003400348	AMEN BANK 2009 TR A	20,000	132 790	134 604.32	0.09%
TN0003400660	AMEN BANK SUB. 2020-3 CAT B	30,000	1 800 000	1 916 872.77	1.35%
TN0004700803	ATL 2019-1 CATA TF	20,000	400 000	402 636.94	0.28%
TN0004700811	ATL 2020-1	20,000	800 000	813 868.42	0.57%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1	23,000	2 300 000	2 474 391.67	1.74%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	10,000	1 000 000	1 071 572.60	0.75%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CAT B	20,000	2 000 000	2 036 690.71	1.43%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-2	10,000	200 000	210 432.35	0.15%
TN0006610539	ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	20,000	400 000	419 523.50	0.29%
TN0006610539	ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	25,640	512 800	537 829.12	0.38%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1 CAT A	60,000	2 400 000	2 418 819.67	1.70%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	15,000	1 500 000	1 525 609.84	1.07%
TN0001300664	BTE 2019-1 CAT A TF	20,000	800 000	868 664.11	0.61%
TN0002601029	STB 2008/2	8,000	100 000	104 487.67	0.07%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20,000	2 000 000	2 751 081.97	1.93%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20,000	2 000 000	2 751 081.97	1.93%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	10,000	1 000 000	1 375 540.98	0.97%
TN0002102150	TUNISIE LEASING 2021-1	12,500	750 000	791 185.25	0.56%
TN0003900263	UIB 2011-1 CATEGORIE B	7,500	300 000	305 205.25	0.21%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021 CAT A	30,000	3 000 000	3 170 240.00	2.22%
TN0003400405	AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30,000	398 700	408 122.13	0.29%

TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT A	5,000	200 000	212 752.26	0.15%
TN0001900836	BH 2009	50,000	765 000	822 755.73	0.58%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUBORDONNE 2021-2	40,000	4 000 000	4 070 134.21	2.86%
TNAGSVAWF5T2	HL 2023-01	12,500	1 250 000	1 330 633.88	0.93%

<b>CODE ISIN</b>	<b>BTA &amp; OBLIGATIONS ETAT</b>	<b>62 355 842</b>	<b>64 981 669</b>	<b>45.60%</b>
------------------	-----------------------------------	-------------------	-------------------	---------------

TN0008000622	BTA 6,3 % MARS 2026	2,900	2 795 310.00	2 972 285.58	2.09%
TN0008000580	BTA 6,3 % OCTOBRE 2026	400	369 880.00	393 011.82	0.28%
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027	5,676	5 225 893.20	5 480 037.87	3.85%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	1,100	1 039 390.00	1 117 225.30	0.78%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	4,350	4 140 808.50	4 404 360.89	3.09%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5,000	4 900 900.00	5 133 471.45	3.60%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5,728	5 633 659.84	5 890 556.01	4.13%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	380,000	38 000 000.00	39 333 935.34	27.60%
TN0008000515	EMPRUNT NATIONAL 2014	20,000	250 000.00	256 784.93	0.18%

<b>CODE ISIN</b>	<b>TITRES OPCVM</b>	<b>5 431 018</b>	<b>6 432 679</b>	<b>4.51%</b>
------------------	---------------------	------------------	------------------	--------------

TN0006830012	AXIS SICAV TRESORERIE	4,502	500 082.16	502 108.06	0.35%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIG	3,134	300 058.56	353 706.37	0.25%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	34,565	4 000 186.66	4 918 737.76	3.45%
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	731	100 117.03	104 440.89	0.07%
TN0003600418	SANADAT SICAV	4,922	530 573.36	553 685.62	0.39%

<b>CODE ISIN</b>	<b>PENSION LIVREE</b>	<b>9 999 128</b>	<b>10 231 663</b>	<b>7.18%</b>
------------------	-----------------------	------------------	-------------------	--------------

PPL_AB_02/10/23_92j_9.2%_10M_B05 27	10,523	9 999 128	10 231 663	7.18%
--	--------	-----------	------------	-------

<b>Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme</b>	<b>107, 795,277</b>	<b>114 570 748</b>	<b>80.41%</b>
---	---------------------	--------------------	---------------

# RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

## I. Rapport sur l'audit des états financiers

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **Attijari Obligataire Sicav** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 142 491 495 dinars et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de 9 871 050 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **Attijari Obligataire Sicav** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observation :

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 15 février 2024

**Le Commissaire Aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice**

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2023.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque reçoit une rémunération calculée au taux de 0,119 % TTC sur la base de l'actif net quotidien. Ces commissions s'élèvent au 31/12/2023 à 195 684 dinars.
- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et la société « ATTIJARI GESTION » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière, administrative et comptable. La rémunération annuelle en TTC de la société « ATTIJARI GESTION » est calculée au taux de 0,714 % sur la base de l'actif net quotidien. Ces commissions s'élèvent au 31/12/2023 à 1 174 106 dinars.
- Le solde du compte bancaire de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » ouvert auprès d'« ATTIJARI BANK » est rémunéré au taux du Marché monétaire (TMM). Le montant de la rémunération nette au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 1 486 366 dinars.

**C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 22 500 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 Février 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**BORHEN CHEBBI**

**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**SOCIETE MARJA DE DEVELOPPEMENT DE  
L'ELEVAGE ET DE L'AGRICULTURE  
-SMADEA-**

Siège social : BP N°117 Bou Salem -8170 Jendouba-

Société Marja de Développement de l'élevage et de l'Agriculture -SMADEA- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés le 31 Août 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 février 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M. Amjad ALOULOU(Cabinet CAA).

**BILAN ARRETE AU 31/08/2023***(exprimé en dinars)*

	<i>Notes</i>	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		43 148	43 148
Amort.immob.incorp		-42 488	-41 892
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	<i>1-1</i>	<u>660</u>	<u>1 256</u>
Immobilisations corporelles		39 866 417	37 670 353
Amort.immob.corp		-23 888 672	-22 060 569
Immob.corp.en cours		316 527	224 711
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>	<i>1-2</i>	<u>16 294 272</u>	<u>15 834 495</u>
Immobilisations financières		54 717	54 717
Provisions immob.Fin		-16 587	-17 129
<i>Immobilisations financières nettes</i>	<i>1-3</i>	<u>38 130</u>	<u>37 588</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<b>16 333 062</b>	<b>15 873 339</b>
Autres actifs non courants		-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>16 333 062</b>	<b>15 873 339</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		14 335 645	11 702 892
Prov.stock		-406 898	-158 551
<i>Stocks nets</i>	<i>2-1</i>	<u>13 928 747</u>	<u>11 544 341</u>
Clients et comptes rattachés		987 316	254 459
Prov.pour dep.clients		-66 692	-66 692
<i>Clients nets</i>	<i>2-2</i>	<u>920 624</u>	<u>187 767</u>
Autres actifs courants		1 460 489	1 221 657
Prov.pour dep.autres actifs courants		-19 971	-19 971
<i>AAC Nets</i>	<i>2-3</i>	<u>1 440 518</u>	<u>1 201 686</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	<i>2-4</i>	1 291 116	4 383 580
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>17 581 005</b>	<b>17 317 374</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>33 914 067</b>	<b>33 190 713</b>

**BILAN ARRETE AU 31/08/2023***(exprimé en dinars)*

	<i>Notes</i>	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>
<b><i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i></b>			
<b><i>CAPITAUX PROPRES</i></b>			
Capital social		18 835 254	10 464 150
Subventions d'investissement		132 345	215 779
Réserves légales		1 046 415	1 046 415
Réserve pour fonds social		162 594	155 359
Résultats reportés		4 964 858	8 969 152
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<b>25 141 466</b>	<b>20 850 855</b>
Résultat de l'exercice		1 945 360	6 145 836
<i>Capitaux propres avant affectation</i>	<b>3</b>	<b>27 086 826</b>	<b>26 996 691</b>
<b><i>PASSIFS</i></b>			
<b><i>Passifs non courants</i></b>			
Emprunts	<b>4-1</b>	787 500	1 050 000
Autres passifs financiers		-	-
Provisions	<b>4-2</b>	785 720	805 417
Autres passifs non courants		-	-
<i>Total des passifs non courants</i>		<b>1 573 220</b>	<b>1 855 417</b>
<b><i>Passifs courants</i></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>5-1</b>	1 984 906	2 292 807
Autres passifs courants	<b>5-2</b>	3 006 615	1 783 298
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>5-3</b>	262 500	262 500
<i>Total des passifs courants</i>		<b>5 254 021</b>	<b>4 338 605</b>
<i>Total des passifs</i>		<b>6 827 241</b>	<b>6 194 022</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>33 914 067</b>	<b>33 190 713</b>

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/08/2023**

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

*(exprimé en dinars)*

	<i>Notes</i>	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>
<b><i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i></b>			
Revenus	<i>6-1</i>	24 385 209	26 254 059
Autres produits d'exploitation	<i>6-2</i>	248 310	257 077
Production immobilisée	<i>6-3</i>	3 801 613	3 729 311
<b><i>Total des produits d'exploitation</i></b>		<b>28 435 132</b>	<b>30 240 447</b>
<b><i>CHARGES D'EXPLOITATION</i></b>			
Variation des stocks de produits		-595 461	-1 287 888
Achats d'approvisionnements consommés	<i>7-1</i>	13 894 980	11 634 927
Charges de personnel	<i>7-2</i>	5 721 677	5 728 575
Dotations aux amortissements et provisions	<i>7-3</i>	3 799 835	3 573 075
Autres charges d'exploitation	<i>7-4</i>	2 936 086	2 878 124
<b><i>Total des charges d'exploitation</i></b>		<b>25 757 117</b>	<b>22 526 813</b>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>2 678 015</b>	<b>7 713 634</b>
Charges financières nettes	<i>8-1</i>	-139 097	-197 361
Produits des placements		-	-
Autres gains ordinaires	<i>8-2</i>	662 327	399 394
Autres pertes ordinaires	<i>8-3</i>	-888 099	-744 651
<b><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></b>		<b>2 313 144</b>	<b>7 171 016</b>
Impôt sur les bénéfices	<i>8-4</i>	-367 784	-1 025 180
<b><i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i></b>		<b>1 945 360</b>	<b>6 145 836</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>1 945 360</b>	<b>6 145 836</b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>1 945 360</b>	<b>6 145 836</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31/08/2023**

**PERIODE DU 01/09/2022 AU 31/08/2023**

*(exprimé en dinars)*

	2022/2023	2021/2022
<b><u>FLUX D'EXPLOITATION</u></b>		
Règlement fournisseurs	-17 295 810	-12 504 531
Règlement effets à payer	-1 099 487	-1 586 399
Sommes servies au personnels	-3 532 356	-3 668 144
Encaissements clients	23 532 533	26 485 251
Autres actifs	181 368	85 091
Autres passifs	-3 589 843	-3 127 515
Frais d'exploitation	-414 445	-426 208
Intérêts payés	-139 771	-191 911
Produits d'exploitation	137 847	312 701
<b>TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 219 964</b>	<b>5 378 335</b>
<b><u>FLUX D'INVESTISSEMENTS</u></b>		
Encaissement / Cession immobilisations	1 370 000	925 927
Décaissement / Acquisition immobilisations	-1 980 000	-2 216 696
<b>TOTAL DES FLUX D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-610 000</b>	<b>-1 290 769</b>
<b><u>FLUX DE FINANCEMENT</u></b>		
Encaissement crédits	-	700 000
Règlement crédits	-262 500	-1 356 316
Encaissement subventions d'investissement	-	-
Dividendes et autres distributions	-	-1 046 067
<b>TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT</b>	<b>-262 500</b>	<b>-1 702 383</b>
<b>Variation trésorerie</b>	<b>-3 092 464</b>	<b>2 385 182</b>
<b>Trésorerie au début de période</b>	<b>4 383 580</b>	<b>1 998 399</b>
<b>Trésorerie fin de période</b>	<b>1 291 116</b>	<b>4 383 580</b>

## **NOTES D'ORDRE GENERAL**

### **1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Société Marja de Développement de l'Élevage et de l'Agriculture « SMADEA » est une société anonyme ayant pour vocation la création et l'exploitation des projets agricoles et industriels intégrés.

Le Domaine où s'exerce l'activité de la « SMADEA » se situe à Bou Salem et s'étend sur une superficie de l'ordre de 4 070 hectares.

La « SMADEA » a été constituée le premier juin 1982 avec un capital social de 2 000 000 dinars.

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 23 février 2023, il a été décidé une opération d'augmentation de capital par incorporation des résultats reportés pour un montant qui s'élève à 8 371 224 dinars. Par conséquent, le capital social a été augmenté de 10 464 030 dinars à 18 835 254 dinars, divisé en 1 046 403 actions chacune égale à 18 dinars distribuées comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nb d'actions</b>	<b>Capital</b>	<b>%</b>
Comité Arabe d'Investissement et de Développement Agricole	662 723	11 929 014	63,33
TSB	212 824	3 830 832	20,34
TSPI	101 101	1 819 818	9,66
BTK Finance (Ex – El Istifa)	39 530	711 540	3,78
Centrale Laitière du Nord	17 377	312 786	1,66
O.T.D	7 299	131 382	0,70
BTK	5 213	93 834	0,50
Les Ex-coopérateurs	336	6 048	0,03
<b>Total</b>	<b>1 046 403</b>	<b>18 835 254</b>	<b>100,00</b>

### **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la société, arrêtés au 31 août 2023, ont été établis et présentés conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n° 96-112 et le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996. Les états financiers se composent du :

- Bilan ;
- État de résultat ;
- État de flux de trésorerie ; et
- Notes aux états financiers.

### **3. NOTE SUR L'EXERCICE SOCIAL**

L'exercice social commence le premier septembre et se termine le trente et un août de l'année civile suivante.

### **4. BASE DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES**

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents, pour la préparation des états financiers arrêtés au 31 août 2023, se résument comme suit :

#### **4.1 - Les immobilisations incorporelles**

Cette rubrique comprend les logiciels informatiques acquis ou développés par la société pour son usage interne. Ces logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, soit 33% par an.

#### **4.2 - Les immobilisations corporelles**

Les immobilisations acquises par la « SMADEA » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat facturé, majoré de tout autre élément de coût supporté à l'occasion de l'acquisition ou engagés pour la mise en service du matériel immobilisé.

#### **Troupeau de rente**

Les entrées en production sont valorisées au coût de production incluant l'ensemble des charges directes et indirectes se rattachant à ladite production.

Le troupeau de rente est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile soit 5 ans tout en tenant compte d'une valeur résiduelle de 800 Dinars par tête (600 Dinars avant 2020 et 400 Dinars avant 2000) pour les bovins et d'une valeur résiduelle fixé à hauteur de 20% du coût d'immobilisation pour les ovins.

### **Autres immobilisations**

Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire, tout en tenant compte du contrat de location liant la « SMADEA » au « Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières », par application des durées suivantes :

<b>Désignation</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
- Matériel de transport autotracté	10, 5, 4 et 3 ans
- Matériel agricole	10, 5, 3 et 1 ans
- Plantations	10 ans
- Agencement, aménagement et installations :	
· Construction	14, 13, 11, 10 et 3 ans
· Terrain	13, 10 et 3 ans
· Equipement salle de traite	10, 5 et 1 ans
· Installations eau de chauffage et de climatisation	20, 10, 5 et 1 ans
· Installations électriques	20 et 10 ans
· Installations téléphoniques	10, 6, 5 et 1 ans
- Matériels d'irrigation	20, 15, 10 et 5 ans
- Matériels informatiques	3 ans
- Plantation et constructions sur sol d'autrui	25, 24, 23, 22, 17, 16, 10 et 3 ans
- Meubles, mobiliers et équipements de bureau	10, 5, et 1 ans
- Usine de concentré	10 ans

### **4.3 -Les stocks**

#### **- Valorisation du stock**

Les éléments du stock acquis par la société sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les frais de transport, l'assurance liée au transport sur achats et autres coûts directement liés à l'acquisition.

Les éléments du stock produits par la société comprennent principalement le stock des bovins, le stock des ovins, les récoltes en magasins et les avances sur cultures et sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachées à ladite production, et selon la méthode du coût moyen pondéré.

#### **- Comptabilisation du stock**

La société utilise la méthode de l'inventaire intermittent. Les achats sont considérés provisoirement comme des charges de l'exercice. Les stocks sont déterminés de manière extracomptable à la date d'arrêt comptable et sont portés dans les comptes de situation et de résultat.

## **5. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **a) Situation sanitaire du troupeau bovin :**

- Le troupeau bovin présent au 31 août 2023 dans la ferme Marja 1, qui s'élève à 1 925 têtes, est indemne de tuberculose.
- L'effectif des velles et des génisses présentes au 31 août 2023 dans la ferme Marja 2 s'élève à 222 têtes, est indemne de tuberculose.
- Le troupeau bovin présent au 31 août 2023 dans la ferme Marja 3, qui s'élève à 1 840 têtes, est indemne de tuberculose.

Dans ce cadre, le taux d'avortement et le taux d'exclusion sont passés de 8,29% et 8,46% pour les mois de septembre et octobre 2022 à, respectivement, 0,28% et 1,98% pour la même période en 2023.

### **b) Situation sanitaire du troupeau ovin :**

Le taux de mortalité à la naissance et le taux de mortalité de l'effectif des jeunes est passé de 1,97% et 8,55% pour les mois de septembre et octobre 2022 à respectivement 0% et 9% pour la même période en 2023.

### **c) Remboursement sur la vente du troupeau bovin infecté :**

La société a déposé un dossier pour bénéficier du remboursement de la perte relative à la vente du troupeau bovin de la ferme Marja 3 antérieurement infecté par la tuberculose (vaches vendues durant 2014, 2015 et 2016) et dont le nombre est de 396 têtes d'une valeur totale de 534 278 dinars.

La société a bénéficié d'une indemnisation qui s'élève à 182 131 dinars au titre de 132 vaches.

Toutefois, la société est dans l'attente de remboursement relatif aux 264 vaches restantes.

## **6. CONTROLE FISCAL EN COURS**

La société a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire au titre des années 2019, 2020, 2021 et 2022. Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la société le 1<sup>er</sup> juin 2023 portant sur un redressement de 78 694,489 dinars y compris les pénalités de retard. Au 31 août 2023, la société a provisionné le montant en totalité. En outre, la société a formulé toutes les réponses et a suivi toutes les démarches administratives nécessaires conformément à la réglementation fiscale en vigueur. Le risque final pouvant le cas échéant être associé à ce contrôle dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

## NOTES RELATIVES A L'ACTIF

### 1- LES ACTIFS NON COURANTS

#### 1-1- Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent exclusivement de logiciels informatiques. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/08/2022	Acquisitions / Cessions	Valeur brute au 31/08/2023	Amortissements			V.C.N au 31/08/2023
				Cumulés au 31/08/2022	Dotations 2022/2023	Cumulés au 31/08/2023	
Logiciels informatiques	43 148	-	43 148	-41 892	-596	-42 488	660
<b>Total</b>	<b>43 148</b>	<b>-</b>	<b>43 148</b>	<b>-41 892</b>	<b>-596</b>	<b>-42 488</b>	<b>660</b>

#### 1-2- Les immobilisations corporelles

Cette rubrique présente une valeur nette de 16 294 272 dinars au 31/08/2023, contre 15 834 495 dinars au 31/08/2022, soit une augmentation de 459 777 dinars.

Désignation	31/08/2023 en DT	31/08/2022 en DT	Variation en DT
- Autres immobilisations corporelles (1-2-2)	29 271 244	27 391 395	1 879 849
- Cheptel bovin (1-2-1-1)	10 193 920	9 841 587	352 333
- Cheptel ovin (1-2-1-2)	401 253	437 372	-36 119
- Immobilisations en cours	316 527	224 711	91 816
<b>Total en Brut</b>	<b>40 182 944</b>	<b>37 895 065</b>	<b>2 287 879</b>
- Amortissement autres immobilisations corporelles	-20 430 036	-18 748 217	-1 681 819
- Amortissement cheptel bovin	-3 286 496	-3 133 317	-153 179
- Amortissement cheptel ovin	-172 139	-179 036	6 897
<b>Total en Net</b>	<b>16 294 272</b>	<b>15 834 495</b>	<b>459 777</b>

#### 1-2-1-Le troupeau de rente

Le solde brut du troupeau de rente s'élève à 10 595 173 dinars au 31/08/2023, contre un solde de 10 278 959 dinars au 31/08/2022, réalisant ainsi une augmentation de 316 214 dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	31/08/2023 en DT	31/08/2022 en DT
- Augmentation du troupeau de rente bovine	352 333	1 139 940
- Diminution du troupeau de rente ovine	-36 119	15 134
<b>Total</b>	<b>316 214</b>	<b>1 155 074</b>

### *1-2-1-1- Le troupeau de rente Bovin*

La valeur de ce troupeau a connu une augmentation de 352 333 dinars durant la saison 2022/2023. Cette augmentation se détaille ainsi :

Désignation	En Nombre	Valeur unitaire en (DT)	Valeur totale
- Auto production de vaches	620	5 929	3 676 228
- Auto production taureaux	9	5 795	52 152
- Sortie des vaches (dont 50 mortalités)	626	5 339	3 342 313
- Vente de taureaux	6	5 622	33 733
<b>Variation du troupeau de rente bovin</b>	<b>-3</b>		<b>352 333</b>

Par rapport à la campagne 2021/2022, l'auto production de ce troupeau a augmenté de 90 têtes, les mortalités ont augmenté de 1 tête et les réformes ont augmenté de 149 têtes.

### *1-2-1-2- Le troupeau de rente Ovin*

La valeur de ce troupeau, au 31/08/2023, s'élève à 401 253 dinars contre une valeur de 437 372 dinars au 31/08/2022 soit une diminution de 36 119 dinars qui se détaille comme suit :

Désignation	En Nombre	Valeur unitaire en (DT)	Valeur totale
- Auto production de brebis	117	626	73 233
- Vente de 159 brebis et 24 béliers	183	469	85 834
- Mortalité de 44 brebis et 2 béliers	46	511	23 519
<b>Variation du troupeau de rente ovin</b>	<b>-112</b>		<b>-36 119</b>

Par rapport à la campagne 2021/2022, l'autoproduction des ovins a diminué de 17 brebis, et a diminué de 23 béliers et les mortalités ont diminué de 27 brebis et 1 bélier.

Ainsi, la valeur totale du troupeau est détaillée au 31/08/2023 comme suit :

Désignation	Au 31/08/2022		Auto production		Sortie		Au 31/08/2023	
	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur
- Vaches	1 827	9 802 929	620	3 676 228	626	3 342 313	1 821	10 136 845
- Taureaux	7	38 657	9	52 152	6	33 733	10	57 076
- Brebis	735	386 719	117	73 233	203	95 632	649	364 320
- Béliers	81	50 654	-	-	26	13 721	55	36 933
<b>Total</b>	<b>2 650</b>	<b>10 278 959</b>	<b>746</b>	<b>3 801 613</b>	<b>861</b>	<b>3 485 399</b>	<b>2 535</b>	<b>10 595 173</b>

Les mouvements enregistrés sur le troupeau au cours de la campagne 2022/2023 se détaillent comme suit :

a) Vaches

Désignation	Nombre au 31/08/2022	Changement de catégorie	Vente	Mortalité	Transfert de phase 1 à la phase 2	Nombre au 31/08/2023
- Phase I	991	372	325	31	25	982
- Phase II	836	248	251	19	25	839
<b>Total</b>	<b>1 827</b>	<b>620</b>	<b>576</b>	<b>50</b>	<b>-</b>	<b>1 821</b>

b) Taureaux

Désignation	Nombre au 31/08/2022	Changement de catégorie	Vente	Nombre au 31/08/2023
- Phase I	3	9	4	8
- Phase II	4	-	2	2
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>10</b>

c) Ovins

Désignation	Nombre au 31/08/2022	Changement de catégorie	Vente	Mortalité	Nombre au 31/08/2023
- Brebis	735	117	159	44	649
- Béliers	81	-	24	2	55
<b>Total</b>	<b>816</b>	<b>117</b>	<b>183</b>	<b>46</b>	<b>704</b>

Comparativement à la campagne 2021/2022, les valeurs unitaires d'entrée et de sortie en immobilisation se présentent comme suit :

Désignation	Valeur unitaire en 2022/2023	Valeur unitaire en 2021/2022	Variation en Dinars	Variation En %
<b>Troupeau de rente Bovin</b>				
- Auto production de vaches	5 929	5 387	542	10%
- Auto production taureaux	5 795	5 363	431	8%
- Sortie de vaches (dont 50 mortalités)	5 339	5 186	154	3%
- Vente de taureaux	5 622	5 605	17	0%
<b>Troupeau de rente Ovin</b>				
- Auto production de brebis	626	633	-7	-1%
- Auto production de béliers	-	879	-879	-100%
- Vente de 159 brebis et 24 béliers	469	428	41	10%
- Mortalité de 44 brebis et 2 béliers	511	452	59	13%

La répartition du troupeau de production de lait par âge d'entrée en production se présente comme suit :

**LA REPARTITION DU TROUPEAU DE PRODUCTION DE LAIT PAR AGE D'ENTREE EN PRODUCTION**

Année	Avant	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
	2015									
Tranche d'âge	(08-09)	(07-08)	(06-07)	(05-06)	(04-05)	(03-04)	(02-03)	(01-02)	(00-01)	
<b>Effectif au 31/08/2016</b>	672	560	-	-	-	-	-	-		<b>1 232</b>
<b>En %</b>	54,55%	45,45%	-	-	-	-	-	-		<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2017</b>	299	306	408	-	-	-	-	-		<b>1 013</b>
<b>En %</b>	29,52%	30,21%	40,28%	-	-	-	-	-		<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2018</b>	188	250	331	514	-	-	-	-		<b>1 283</b>
<b>En %</b>	14,65%	19,49%	25,80%	40,06%	-	-	-	-		<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2019</b>	111	181	251	426	380	-	-	-		<b>1 349</b>
<b>En %</b>	8,23%	13,42%	18,61%	31,58%	28,17%	-	-	-		<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2020</b>	48	98	143	272	292	575	-	-		<b>1 428</b>
<b>En %</b>	3,36%	6,86%	10,01%	19,05%	20,45%	40,27%	-	-		<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2021</b>	31	59	100	182	210	506	543	-		<b>1 631</b>
<b>En %</b>	1,90%	3,62%	6,13%	11,16%	12,88%	31,02%	33,29%	-		<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2022</b>	11	33	48	119	145	380	461	630		<b>1 827</b>
<b>En %</b>	0,60%	1,81%	2,63%	6,51%	7,94%	20,80%	25,23%	34,48%		<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2023</b>	6	10	23	66	73	241	340	484	578	<b>1 821</b>
<b>En %</b>	0,33%	0,55%	1,26%	3,62%	4,01%	13,23%	18,67%	26,58%	31,74%	<b>100,00%</b>
<b>Sortie 2022/2023</b>	5	23	25	53	72	139	121	146	42	<b>626</b>
<b>En %</b>	0,80%	3,67%	3,99%	8,47%	11,50%	22,20%	19,33%	23,32%	6,71%	<b>100,00%</b>

- 83,07 % des sorties représentent la tranche d'âge de 0 à 5 ans contre 79,41 % au cours de la campagne 2021/2022 ;
- 94,23 % de l'effectif représentent la tranche d'âge de 0 à 5 ans contre 94,96 % au cours de la campagne 2021/2022.

### 1-2-2-Les autres immobilisations corporelles

La valeur nette des autres immobilisations corporelles, au 31/08/2023, s'élève à 8 841 208 dinars contre une valeur nette de 8 643 178 dinars au 31/08/2022 qui se détaille comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/08/2023 en DT	Amortissements cumulés au 31/08/2023 en DT	VCN au 31/08/2023 en DT	VCN au 31/08/2022 en DT
- Installation générale	3 143 981	-2 589 837	554 144	588 993
- Construction sur sol d'autrui	10 937 369	-5 379 855	5 557 515	5 392 949
- Matériel agricole	11 188 610	-9 076 883	2 111 727	1 997 727
- Matériel d'irrigation	2 297 311	-1 975 259	322 051	283 565
- Matériel de transport	1 301 285	-1 061 860	239 425	344 137
- Matériel informatique	56 717	-51 388	5 329	7 036
- Equipement de bureau	101 913	-93 066	8 847	11 655
- Matériel usine	219 098	-176 929	42 170	17 116
- Plantation	6 850	-6 850	-	-
- Olivier	18 110	-18 110	-	-
<b>Total</b>	<b>29 271 244</b>	<b>-20 430 036</b>	<b>8 841 208</b>	<b>8 643 178</b>

(Tableau d'amortissement détaillé en annexe n°1).

### 1-3- Les immobilisations financières

Cette rubrique présente un solde brut qui s'élève à 54 717 dinars au 31/08/2023 qui est provisionné à hauteur de 16 587 dinars :

Désignation	31/08/2023 en DT	31/08/2022 en DT
- Participation SODINO	15 000	15 000
- Participation CARTHAGO FLAVOR	10 000	10 000
- Participation BTS	2 000	2 000
- Cautionnement STEG	27 717	27 717
<b>Solde Brut</b>	<b>54 717</b>	<b>54 717</b>
- Provisions/titres de participation	-16 587	-17 129
<b>Solde Net</b>	<b>38 130</b>	<b>37 588</b>

## 2- LES ACTIFS COURANTS

### 2-1- Stocks

Le solde net de cette rubrique est de 13 928 747 dinars au 31 août 2023 contre 11 544 341 dinars au 31 août 2022, soit une augmentation de 2 384 406 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/08/2023 en DT	31/08/2022 en DT
- Avances aux cultures (1)	1 280 416	1 377 885
- Stocks Bovins (2)	7 021 288	5 717 525
- Stocks Ovins	153 318	282 312
- Matières consommables (3)	5 585 710	3 548 417
- Concentré	39 763	6 167
- Récolte en magasin	255 150	770 586
<b>Total Brut</b>	<b>14 335 645</b>	<b>11 702 892</b>
- Provisions sur stocks des avances aux cultures	-233 018	-
- Provisions sur stocks des pièces de rechange	-146 902	-146 902
- Provisions sur stocks des cheptels	-15 329	-
- Provisions sur Stocks de produits de traitement	-5 828	-5 828
- Provisions sur stocks de produits vétérinaires	-3 662	-3 662
- Provisions sur Stocks de fournitures de bureau	-223	-223
-Provision sur stocks de matériaux de construction	-511	-511
-Provision sur stocks matériels et outillages	-772	-772
-Provision sur stocks matières consommables	-553	-553
-Provision sur stocks semences et plants	-100	-100
<b>Total Net</b>	<b>13 928 747</b>	<b>11 544 341</b>

(1) Cette rubrique enregistre les travaux, matières et services consommés durant la campagne en cours et qui contribuent à la production de la récolte de la saison prochaine. En application des conventions comptables de rattachement des charges aux produits et de l'indépendance des exercices, ces charges ne doivent pas être supportées par l'exercice en cours, mais différées pour être imputées sur la prochaine campagne. Les avances aux cultures sont passées de 1 377 885 dinars au 31/08/2022 à 1 280 416 dinars au 31/08/2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/08/2023 en DT	31/08/2022 en DT
- Préparation pour la campagne prochaine	746 662	692 407
- L'élevage Ovins (charges de 5 mois)	134 341	127 574
- L'olivier	263 018	180 463
- Luzerne	32 731	55 778
- Sorgho	79 993	69 182
- Ensilage de maïs	23 672	252 481
<b>Total</b>	<b>1 280 416</b>	<b>1 377 885</b>

(2) Le stock des bovins est composé de 2 158 têtes pour une valeur de 7 021 288 dinars au 31/08/2023, contre 2 058 têtes pour une valeur de 5 717 525 dinars au 31/08/2022.

Le stock des bovins se répartit par âge comme suit :

Age en mois	31/08/2023			31/08/2022		
	Nbre	Coût Unitaire moyen	Valeur Totale	Nbre	Coût Unitaire moyen	Valeur Totale
- de 1 à 3 mois	432	762	329 117	389	681	264 926
- de 4 à 6 mois	174	1 561	271 564	171	1 449	247 704
- de 7 à 9 mois	295	2 357	695 259	336	2 036	683 946
- de 10 à 12 mois	287	3 036	871 434	262	2 619	686 226
- de 13 à 15 mois	187	3 634	679 476	215	3 165	680 446
- de 16 à 18 mois	140	4 334	606 825	184	3 849	708 284
- de 19 à 21 mois	321	5 058	1 623 682	283	4 525	1 280 520
- de 22 à 24 mois	134	5 683	761 511	133	5 098	678 019
- de 25 à 27 mois	144	6 084	876 154	65	5 501	357 541
- 28 mois et plus	44	6 961	306 266	20	6 496	129 913
<b>Total</b>	<b>2 158</b>	<b>3 254</b>	<b>7 021 288</b>	<b>2 058</b>	<b>2 778</b>	<b>5 717 525</b>

(3) Le stock de matières consommables est composé essentiellement des éléments suivants :

Désignation	31/08/2023 en DT	31/08/2022 en DT
-Nourritures animales	3 703 821	2 142 929
-Pièces de rechange	805 620	744 614
-Matériels de construction	56 595	101 130
-Semences et plants	245 104	92 391
-Semences animales	47 240	43 934
-Produits de traitements	278 237	85 901
-Carburants et lubrifiants	58 018	66 349
-Produits pharmaceutiques	119 999	79 373
-Fournitures de bureau	12 212	13 963
-Engrais	102 812	49 502
-Matières consommables	136 129	106 442
-Petits Matériels et outillages	19 923	21 889
<b>Total</b>	<b>5 585 710</b>	<b>3 548 417</b>

La société a procédé durant la campagne 2022/2023 à la constatation d'une provision pour dépréciation du stock non mouvementé depuis plus de 5 années ainsi qu'une provision sur les avances aux cultures au titre des oliviers pour un montant de 233 018 dinars.

## **2-2- Clients et comptes rattachés**

Le solde de cette rubrique présente une valeur nette de 920 624 dinars au 31 août 2023, contre 187 767 dinars au titre de la campagne précédente, soit une augmentation de 732 857 dinars. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2023 en DT	31/08/2022 en DT
- Clients ordinaires	920 624	187 767
- Clients douteux	66 692	66 692
<b>Total Brut</b>	<b>987 316</b>	<b>254 459</b>
- Provisions	-66 692	-66 692
<b>Total Net</b>	<b>920 624</b>	<b>187 767</b>

### **2-3- Autres actifs courants**

Cette rubrique présente un solde net de 1 440 518 dinars au 31/08/2023 contre 1 201 686 dinars au 31/08/2022, soit une hausse de 238 832 dinars. Les autres actifs courants se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/08/2023 en DT</b>	<b>31/08/2022 en DT</b>
- Fournisseurs avances	332 796	95 507
- Avances et acomptes au personnel	191 652	235 337
- Débiteurs divers douteux	2 726	2 726
- Produits à recevoir	131 340	92 948
- Charges constatées d'avance	786 218	781 201
- Assurance groupe STAR	3 758	1 938
- Dépôts et cautionnements versés	12 000	12 000
<b>Total Brut</b>	<b>1 460 489</b>	<b>1 221 657</b>
- Provision (1)	-19 971	-19 971
<b>Total Net</b>	<b>1 440 518</b>	<b>1 201 686</b>

(1) Les provisions pour dépréciation des autres actifs courants sont constituées en application de la convention de prudence. Ces provisions se détaillent, comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/08/2023 en DT</b>	<b>31/08/2022 en DT</b>
- Provision pour dépréciation des avances accordées au personnel	6 545	6 545
- Provision pour dépréciation des débiteurs divers	2 726	2 726
- Provision pour dépréciation des comptes non mouvementés	10 700	10 700
<b>Total</b>	<b>19 971</b>	<b>19 971</b>

### **2-4- Les liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 31/08/2023, un montant de 1 291 116 dinars contre 4 383 580 dinars fin de la campagne précédente. Ce solde se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/08/2023 en DT</b>	<b>31/08/2022 en DT</b>
- Compte bancaire TSB	605 175	3 066 919
- Compte bancaire BT	560 146	1 180 780
- Compte bancaire BNA	4 287	23 945
- Compte bancaire STB	43 400	15 599
- Compte bancaire STB FS	61 583	58 701
- Caisse	16 524	15 711
- Chèques à encaisser	-	21 925
<b>Total</b>	<b>1 291 116</b>	<b>4 383 580</b>

## NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

### 3- LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation présentent un solde au 31 août 2023, de 27 086 826 dinars, contre 26 996 691 dinars au 31 août 2022, soit une augmentation de 90 135 dinars. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2023 en DT	31/08/2022 en DT
- Capital social	18 835 254	10 464 150
- Réserves légales	1 046 415	1 046 415
- Subventions d'investissement	132 345	215 779
- Résultats reportés	4 964 858	8 969 152
- Fonds social	162 594	155 359
- Résultat de l'exercice	1 945 360	6 145 836
<b>Total</b>	<b>27 086 826</b>	<b>26 996 691</b>

#### Tableau de variation des capitaux propres au 31/08/2023

	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux (subvention d'investi.)	Résultats reportés	Fonds social	Résultat de la période	Total
<b>Soldes au 31/08/2022</b>	<b>10 464 150</b>	<b>1 046 415</b>	<b>215 779</b>	<b>8 969 152</b>	<b>155 359</b>	<b>6 145 836</b>	<b>26 996 691</b>
Augmentation de capital social (**)	8 371 224	-	-	-8 371 224	-	-	-
Correction erreur antérieure (**)	-120	-	-	-	-	-	-120
Affectation du résultat (*)	-	-	-	4 366 930	-	-4 366 930	-
Dotations fonds social	-	-	-	-	7 235	-	7 235
Distribution de dividendes (*)	-	-	-	-	-	-1 778 906	-1 778 906
Subventions d'investissement reçues	-	-	17 108	-	-	-	17 108
Résorption subvention d'investissement	-	-	-100 542	-	-	-	-100 542
Résultat de la période	-	-	-	-	-	1 945 360	1 945 360
<b>Soldes au 31/08/2023</b>	<b>18 835 254</b>	<b>1 046 415</b>	<b>132 345</b>	<b>4 964 858</b>	<b>162 594</b>	<b>1 945 360</b>	<b>27 086 826</b>

(\*) Suivant le procès-verbal de l'AGO décidant l'affectation des résultats du 23/02/2023.

(\*\*) Suivant le procès-verbal de l'AGE décidant l'augmentation de capital du 23/02/2023.

#### **4- LES PASSIFS NON COURANTS**

##### **4-1- Emprunts**

Ce poste enregistre les emprunts non courants dont l'échéance dépasse l'année, il présente un solde de 787 500 dinars au 31 août 2023, contre un solde de 1 050 000 dinars à la fin de la saison précédente. Ce solde se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/08/2023 en DT</b>	<b>31/08/2022 en DT</b>
- Emprunt BT (1 <sup>ère</sup> tranche)	618 750	825 000
- Emprunt BT (2 <sup>ème</sup> tranche)	168 750	225 000
<b>Total</b>	<b>787 500</b>	<b>1 050 000</b>

##### **4-2- Les provisions**

Les provisions présentent un total au 31 août 2023 de 785 720 dinars contre 805 417 dinars à la fin de la campagne précédente, soit une diminution de 19 697 dinars. La variation de ces provisions se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Provision au 31/08/2022</b>	<b>Dotation de l'année</b>	<b>Reprise de l'année</b>	<b>Provision au 31/08/2023</b>
- Provisions pour litiges	105 000	37 320	105 000	37 320
- Provisions pour risques et charges	700 417	172 045	124 063	748 399
<b>Total</b>	<b>805 417</b>	<b>209 366</b>	<b>229 063</b>	<b>785 720</b>

#### **5- LES PASSIFS COURANTS**

##### **5-1- Fournisseurs et comptes rattachés**

Cette rubrique présente un solde de 1 984 906 dinars au 31 août 2023, contre 2 292 807 dinars à la fin de la saison dernière, soit une diminution de 307 901 dinars. Ce solde se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/08/2023 en DT</b>	<b>31/08/2022 en DT</b>
- Fournisseurs achats et prestations de services	1 433 768	1 675 555
- Fournisseurs effets à payer	323 451	237 512
- Fournisseurs factures non parvenues	227 687	379 740
<b>Total</b>	<b>1 984 906</b>	<b>2 292 807</b>

### **5-2- Autres passifs courants**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/08/2023 à 3 006 615 dinars contre 1 783 298 dinars au 31/08/2022, et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/08/2023 en DT</b>	<b>31/08/2022 en DT</b>
- Avances reçues des clients	155 782	55 626
- Crédits liés au personnel- UGTT	3 562	3 824
- Rémunération due au personnel	30 246	28 969
- Personnel charges à payer (1)	454 631	421 819
- Jetons de présence de la campagne	97 750	97 750
- Etat, impôts et taxes	232 860	990 028
- Organismes sociaux	216 882	148 792
- Actionnaires dividendes à payer	1 779 903	1 033
- Dette envers AAAID (salaires DG)	35 000	35 000
- Remboursement assurance maladie lié au personnel	-	457
<b>Total</b>	<b>3 006 615</b>	<b>1 783 298</b>

(1) Le poste « Personnel charges à payer » se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/08/2023 en DT</b>	<b>31/08/2022 en DT</b>
- Congés à payer	197 107	179 824
- Primes à payer	257 524	241 995
<b>Total</b>	<b>454 631</b>	<b>421 819</b>

### **5-3- Concours bancaires et autres passifs financiers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 262 500 dinars au 31/08/2023, contre le même solde au 31/08/2022. Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/08/2023 en DT</b>	<b>31/08/2022 en DT</b>
- Emprunt BT 1ère tranche à moins d'un an	206 250	206 250
- Emprunt BT 2ème tranche à moins d'un an	56 250	56 250
<b>Total</b>	<b>262 500</b>	<b>262 500</b>

## NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

### 6- LES PRODUITS

#### 6-1- Les revenus

Les revenus de la société ont atteint une valeur de 24 385 209 dinars pour la saison 2022/2023, contre 26 254 059 dinars au titre de la campagne précédente, soit une diminution de 1 868 850 dinars. Au 31 août 2023, les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	31/08/2023 En DT	31/08/2022 En DT	Variation DT	Variation %	Note
- Revenus élevage	23 572 900	20 000 307	3 572 593	18%	<b>6-1-1</b>
- Revenus agronomie	808 650	6 253 558	-5 444 908	-87%	<b>6-1-2</b>
- Autres ventes	3 659	194	3 465	1 786%	
<b>Total</b>	<b>24 385 209</b>	<b>26 254 059</b>	<b>-1 868 850</b>	<b>-7%</b>	

#### *6-1-1- Revenus d'élevage*

Les revenus de l'activité d'élevage ont atteint au 31 août 2023, une valeur de 23 572 900 dinars, marquant une augmentation par rapport à la saison dernière de 3 572 593 dinars soit 18 %. Cette variation se présente comme suit :

Désignation	31/08/2023 En DT	31/08/2022 En DT	Variation DT	Variation %
- Vente de lait	21 349 943	18 527 117	2 822 826	15%
- Vente de veaux	1 728 135	1 212 201	515 934	43%
- Vente d'agneaux	493 828	259 281	234 547	90%
- Autres ventes (laine)	994	1 708	-714	-42%
<b>Total des ventes animales</b>	<b>23 572 900</b>	<b>20 000 307</b>	<b>3 572 593</b>	<b>18%</b>

#### *6-1-2- Revenus d'agronomie*

Les revenus de l'activité agronomie ont atteint une somme de 808 650 dinars au 31/08/2023 marquant ainsi une baisse de 5 444 908 dinars par rapport à la saison dernière soit 87%.

Désignation	31/08/2023 En DT	31/08/2022 En DT	Variation DT	Variation %
- Vente de blé	196 880	5 359 742	-5 162 862	-96%
- Vente d'olive	210 000	242 898	-32 898	-14%
- Vente de colza	43 308	278 834	-235 526	-84%
- Vente produits résiduels	-	372 085	-372 085	-100%
- Vente betteraves	358 462	-	358 462	100%
<b>Total des ventes des cultures</b>	<b>808 650</b>	<b>6 253 558</b>	<b>-5 444 908</b>	<b>-87%</b>

## **6-2- Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation présentent un solde de 248 310 dinars au 31 août 2023 contre un solde de 257 077 dinars au 31 août 2022, accusant ainsi une baisse de 8 767 dinars.

Désignation	31/08/2023 En DT	31/08/2022 En DT	Variation DT	Variation %
- Remboursements assurance	118 688	121 128	-2 440	-2%
- Quote part des subventions d'investissement	97 287	100 949	-3 662	-4%
- Dégrèvement gasoil	32 335	35 000	-2 665	-8%
<b>Total</b>	<b>248 310</b>	<b>257 077</b>	<b>-8 767</b>	<b>-3%</b>

## **6-3- Production immobilisée**

La production immobilisée a atteint jusqu'à la fin du mois d'août 2023, une valeur de 3 801 613 dinars et a connu ainsi une augmentation de 72 302 dinars par rapport à la saison dernière, soit 2 %.

Désignation	31/08/2023 En DT	31/08/2022 En DT	Variation DT	Variation %
- Renouvellement du troupeau	3 801 613	3 729 311	72 302	2%
<b>Total</b>	<b>3 801 613</b>	<b>3 729 311</b>	<b>72 302</b>	<b>2%</b>

## **7- LES CHARGES**

### **7-1- Les achats d'approvisionnements consommés**

Les achats d'approvisionnements consommés ont atteint une valeur de 13 894 980 dinars, ce qui représente une augmentation nette par rapport à l'année dernière de 2 260 053 dinars soit 19%.

Désignation	31/08/2023 En DT	31/08/2022 En DT	Variation DT	Variation %
- Matières premières et nourriture animale	11 053 173	7 419 603	3 633 570	49%
- Semences animales	143 055	160 621	-17 566	-11%
- Produits vétérinaires	296 331	292 480	3 851	1%
- Produits sanitaires	231 651	239 637	-7 986	-3%
- Engrais chimiques	806 057	910 580	-104 523	-11%
- Achat de pesticide	516 643	624 397	-107 754	-17%
- Carburant et lubrifiant	925 105	1 013 979	-88 874	-9%
- Pièces de rechange et quincaillerie	942 680	1 201 377	-258 697	-22%
- Semence végétale	794 160	371 646	422 514	114%
- Matière d'emballage	139 419	178 743	-39 324	-22%
- Matériaux de construction	578 038	582 130	-4 092	-1%
- Achats divers	209 357	152 751	56 606	37%
- Transfert des charges	-703 397	-1 166 015	462 618	-40%
<b>Total des achats</b>	<b>15 932 272</b>	<b>11 981 929</b>	<b>3 950 343</b>	<b>33%</b>
- Variation du stock des achats	-2 037 292	-347 002	-1 690 290	487%
<b>Total des achats consommés</b>	<b>13 894 980</b>	<b>11 634 927</b>	<b>2 260 053</b>	<b>19%</b>

### **7-2- Les charges de personnel**

Les charges de personnel totalisent un montant de 5 721 677 dinars au titre de la campagne 2022/2023, présentant ainsi une baisse de 6 898 dinars par rapport à la campagne précédente.

Désignation	31/08/2023 En DT	31/08/2022 En DT	Variation DT	Variation %
- Salaires	5 210 992	5 198 415	12 577	0,2%
- Charges sociales	689 997	696 459	-6 462	-1%
- Transfert de charges	-186 000	-171 629	-14 371	8%
- Habillement de travail	6 687	5 330	1 357	25%
<b>Total</b>	<b>5 721 677</b>	<b>5 728 575</b>	<b>-6 898</b>	<b>-0,1%</b>

### **7-3- Dotations aux amortissements et aux provisions**

Cette rubrique totalise un solde de 3 799 835 dinars au 31 août 2023, contre un solde de 3 573 075 dinars au 31 août 2022, soit une augmentation de 226 760 dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	31/08/2023 En DT	31/08/2022 En DT	Variation DT	Variation %
<b><i>Dotations aux amortissements</i></b>	<b>3 342 122</b>	<b>3 019 507</b>	<b>322 615</b>	<b>11%</b>
- Amortissements Cheptel Bovin	1 594 526	1 564 418	30 108	2%
- Amortissements Cheptel Ovin	58 531	61 980	-3 449	-6%
- Autres amortissements	1 689 065	1 393 109	295 956	21%
<b><i>Dotations aux provisions</i></b>	<b>457 713</b>	<b>553 568</b>	<b>-95 855</b>	<b>-17%</b>
<b>Total</b>	<b>3 799 835</b>	<b>3 573 075</b>	<b>226 760</b>	<b>6%</b>

### **7-4- Les autres charges d'exploitation**

Cette rubrique totalise un montant qui s'élève à 2 936 086 dinars contre un montant de 2 878 124 dinars fin la campagne précédente soit une augmentation de 57 962 dinars qui est détaillée comme suit :

Désignation	31/08/2023 En DT	31/08/2022 En DT	Variation DT	Variation %
- Location des terrains et des locaux	950 425	638 998	311 427	49%
- Location du matériel agricole	54 674	79 171	-24 497	-31%
- Entretien du matériel	183 421	199 244	-15 823	-8%
- Électricité	421 171	390 122	31 049	8%
- Eau potable	51 180	85 556	-34 376	-40%
- Eau d'irrigation (1)	199 336	142 836	56 500	40%
- Honoraires et commissions	77 200	51 912	25 288	49%
- Assurances	265 241	226 447	38 794	17%
- Frais de déplacement	1 943	2 407	-464	-19%
- Frais postaux & télécommunication	10 436	12 748	-2 312	-18%
- Services bancaires	7 410	13 264	-5 854	-44%
- Autres services (2)	503 228	822 728	-319 500	-39%
- Impôts et taxes (3)	214 359	267 491	-53 132	-20%
- Transfert de charges	-3 939	-54 800	50 861	-93%
<b>Total</b>	<b>2 936 086</b>	<b>2 878 124</b>	<b>57 962</b>	<b>2%</b>

(1) La charge a été comptabilisée sur la base d'une estimation de la consommation d'eau d'irrigation, en l'absence d'une facturation du groupement des eaux.

(2) Les autres services sont composés essentiellement des éléments suivants :

Désignation	31/08/2023 En DT	31/08/2022 En DT	Variation DT	Variation %
- Achats études et prestations de services	149 207	118 919	30 288	25%
- Achats études et prestations - Investissements	-	372 295	-372 295	-100%
- Achats gaz	3 486	3 570	-84	-2%
- Autres services extérieurs	17 690	25 339	-7 649	-30%
- Publicité et propagande	1 848	2 417	-569	-24%
- Transports/achats-ventes	152 700	101 870	50 830	50%
- Missions et réceptions	24 712	27 840	-3 128	-11%
- Jeton de présence	105 625	104 750	875	1%
- Subventions et dons	47 959	65 728	-17 769	-27%
<b>Total</b>	<b>503 228</b>	<b>822 728</b>	<b>-319 500</b>	<b>-39%</b>

(3) Les impôts et taxes sont composés essentiellement des éléments suivants :

Désignation	31/08/2023 En DT	31/08/2022 En DT	Variation DT	Variation %
- TFP	103 807	104 241	-434	0%
- Taxe de solidarité et taxe statistique	2 526	78 214	-75 688	-97%
- FOPROLOS	51 904	52 295	-391	-1%
- Autres impôts et taxes	56 122	32 741	23 381	71%
<b>Total</b>	<b>214 359</b>	<b>267 491</b>	<b>-53 132</b>	<b>-20%</b>

## **8- LES GAINS ET PERTES ORDINAIRES**

### **8-1- Charges financières nettes**

Les charges financières s'élèvent à 139 097 dinars à la fin de la campagne 2022/2023, réalisant ainsi une baisse par rapport à l'exercice précédent de 58 264 dinars. Ces charges sont composées essentiellement des intérêts sur crédits bancaires.

Désignation	31/08/2023 En DT	31/08/2022 En DT	Variation DT	Variation %
- Intérêts sur crédit de campagne TSB	-	38 031	-38 031	-100%
- Intérêts sur crédit BT (1 <sup>ère</sup> tranche)	109 820	116 131	-6 311	-5%
- Intérêts sur crédit BT (2 <sup>ème</sup> tranche)	29 951	31 672	-1 721	-5%
- Intérêts sur crédit MT TSB	-	5 681	-5 681	-100%
- Intérêts de retard	25	6 077	-6 052	-100%
- Produits financiers	-698	-231	-467	202%
<b>Total</b>	<b>139 097</b>	<b>197 361</b>	<b>-58 264</b>	<b>-30%</b>

### **8-2- Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires présentent un solde de 662 327 dinars à la fin de la campagne 2022/2023, contre 399 394 dinars à la fin de la campagne précédente, réalisant ainsi une augmentation de 262 933 dinars, soit 66 % par rapport à la saison dernière.

Ce poste enregistre essentiellement les gains constatés lors de la sortie de troupeaux (ventes) et se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2023 En DT	31/08/2022 En DT	Variation DT	Variation %
- Plus-values sur cession de troupeaux	300 671	194 567	106 104	55%
- Reprise sur provisions	229 604	133 819	95 785	72%
- Produits sur cession d'immobilisation	-	37 557	-37 557	-100%
- Produits divers d'exploitation	132 052	33 451	98 601	295%
<b>Total</b>	<b>662 327</b>	<b>399 394</b>	<b>262 933</b>	<b>66%</b>

### **8-3- Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de 888 099 dinars à la fin de la campagne 2022/2023, contre 744 651 dinars à la fin de la campagne précédente, réalisant ainsi une augmentation de 143 448 dinars, soit 19 % par rapport à la saison dernière.

Ce poste enregistre essentiellement les pertes constatées lors de la sortie des vaches (ventes / mortalités) et se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2023 En DT	31/08/2022 En DT	Variation DT	Variation %
- Pertes sur sorties de Bovins	836 624	702 226	134 398	19%
- Pertes sur sorties d'Ovins	19 813	18 792	1 021	5%
- Pertes sur litiges et jugements	1 662	633	1 029	163%
- Pertes liées à une modification comptable	30 000	23 000	7 000	30%
<b>Total</b>	<b>888 099</b>	<b>744 651</b>	<b>143 448</b>	<b>19%</b>

### **8-4- Impôt sur les bénéfices**

Cette rubrique englobe l'impôt sur les sociétés ainsi que la contribution sociale de solidarité tels que prévu par la réglementation fiscale en vigueur, et dont le montant s'élève à 367 784 dinars pour la campagne 2022/2023 contre un montant qui s'élève à 1 025 180 dinars pour la campagne 2021/2022 et qui se détaillent comme suit :

Désignation	31/08/2023 En DT	31/08/2022 En DT	Variation DT	Variation %
- Impôt sur les sociétés	282 911	788 600	-505 689	-64%
- Contribution sociale de solidarité	84 873	236 580	-151 707	-64%
<b>Total</b>	<b>367 784</b>	<b>1 025 180</b>	<b>-657 396</b>	<b>-64%</b>

(Voir annexe n° 2).

## **9- NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **9-1- Engagements donnés par la société**

#### **Crédit Banque de Tunisie**

Un nantissement de 1<sup>er</sup> rang sur deux salles de traite et un tank de refroidissement de lait ainsi qu'un nantissement sur le cheptel bovin soit 764 vaches et 105 génisses.

### **9-2- Engagements reçus par la société**

La société n'a reçu aucun engagement.

#### **10- NOTE SUR LES PARTIES LIEES**

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence. L'estimation de la charge des jetons de présence comptabilisée, pour la campagne 2022/2023, s'élève à 8 500 dinars nets par administrateur.
- Une indemnité brute mensuelle de 875 dinars est allouée au Président du Conseil d'Administration de la société, sur décision du conseil d'administration du 16 octobre 2018. La charge totale comptabilisée au 31 août 2023 s'élève à 7 875 dinars.
- La rémunération brute (salaires, primes et avantages) accordée au Directeur Général pour la campagne 2022/2023 s'élève à 201 642 dinars.
- La rémunération brute (salaires, primes et avantages) accordée au Directeur Général Adjoint pour la campagne 2022/2023 s'élève à 98 125 dinars.

#### **11- NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration.

D'autre part, aucun évènement pouvant affecter la continuité d'exploitation de la société n'est à signaler.

**ANNEXE N°1 :**

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT DETAILLE DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31/08/2023**

Désignation	Valeur brute au 31/08/2022	Acquisition 2022/2023	Sortie 2022/2023	Mise en rebut 2022/2023	Valeur brute au 31/08/2023	Amortissements					VCN au 31/08/2023
						Cumulés au 31/08/2022 en DT	Reclassement 2022/2023	Dotations 2022/2023 en DT	Reprises sur amortissements 2022/2023	Cumulés au 31/08/2023 en DT	
- Installations générales	3 057 141	86 840	-	-	3 143 981	-2 468 148	-	-121 689	-	-2 589 837	554 144
- Constructions sur sol d'autrui	10 284 857	652 512	-	-	10 937 369	-4 891 908	-	-487 947	-	-5 379 855	5 557 515
- Matériel agricole	10 213 538	975 072	-	-	11 188 610	-8 215 811	-	-861 072	-	-9 076 883	2 111 727
- Matériel d'irrigation	2 172 557	124 753	-	-	2 297 311	-1 888 992	-	-86 267	-	-1 975 259	322 051
- Matériel de transport	1 292 136	9 149	-	-	1 301 285	-947 999	-	-113 860	-	-1 061 860	239 425
- Matériel informatique	60 383	2 983	-	6 650	56 717	-53 347	-	-4 690	-6 650	-51 388	5 329
- Equipement de bureau	99 613	2 301	-	-	101 913	-87 958	-	-5 108	-	-93 066	8 847
- Matériel usine	186 209	32 889	-	-	219 098	-169 093	-	-7 836	-	-176 929	42 170
- Plantations	6 850	-	-	-	6 850	-6 850	-	-	-	-6 850	-
- Oliviers	18 110	-	-	-	18 110	-18 110	-	-	-	-18 110	-
<b>Total</b>	<b>27 391 395</b>	<b>1 886 499</b>	<b>-</b>	<b>6 650</b>	<b>29 271 244</b>	<b>-18 748 217</b>	<b>-</b>	<b>-1 688 469</b>	<b>-6 650</b>	<b>-20 430 036</b>	<b>8 841 208</b>

**ANNEXE N°2 :**

**TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL DE LA CAMPAGNE**  
**ARRETEE AU 31/08/2023**

Eléments	Montant
<b>Résultat comptable avant impôt et contribution :</b>	<b>2 313 145</b>
<b>I. Réintégrations :</b>	
<b>1. Charges non déductibles</b>	
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale sup à 9 cv ne faisant pas l'objet de l'exploitation	37 749
Cadeaux et frais de réception	24 712
Dons et subventions	47 959
Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles	28 381
Autres charges diverses	147 894
Autres pertes ordinaires	1 162
<b>2. Amortissements</b>	
Amortissements non déductibles relatifs aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale sup à 9 cv ne faisant pas l'objet d'exploitation	-
Amortissement ayant dépassé la limite autorisée par la législation en vigueur	-
<b>3. Provisions</b>	
Provisions non déductibles	457 713
Provisions pour créances douteuses	-
<b>TOTAL REINTEGRATIONS</b>	<b>745 570</b>
<b>TOTAL DEDUCTIONS</b>	<b>229 604</b>
Reprise sur provision	229 604
<b>Résultat fiscal avant déduction des provisions (B)</b>	<b>2 829 110</b>
<b>Résultat fiscal après déduction des provisions (B)</b>	<b>2 829 110</b>
<b>Résultat fiscal après déduction des provisions et avant déduction des déficits et des Amortissements</b>	<b>2 829 110</b>
<b>III-DEDUCTIONS DES AMORTISSEMENTS DIFFERES ET DEFICITS REPORTEES</b>	
1. Réintégration des amortissements de l'exercice	3 342 122
2. Déduction des déficits reportés	-
3. Déduction des amortissements de l'exercice	-3 342 122
4. Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires	-
<b>Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements (B)</b>	<b>2 829 110</b>
<b>IV-DEDUCTION DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES</b>	<b>-</b>
<b>V-RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES BENEFICES PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>2 829 110</b>
<b>VI-BENEFICES SERVANT DE BASE POUR LA DETERMINATION DE LA QUOTE-PART DES BENEFICES PROVENANT DE L'EXPLOITATION DEDUCTIBLE</b>	<b>-</b>
<b>VII-BENEFICE FISCAL APRES DEDUCTION DES BENEFICES AU TITRE DE</b>	<b>2 829 110</b>

<b>L'EXPLOITATION</b>	
<b>Résultat Imposable (B)</b>	<b>2 829 110</b>
<b>IS du (10%)</b>	<b>282 911</b>
<b>Contribution sociale de solidarité (3%)</b>	<b>84 873</b>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE MARJA DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE  
ET DE L'AGRICULTURE « SMADEA »**

**BP N° 117 Bou Salem 8170 Jendouba**

**I. Rapport sur l'audit des États financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 février 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société MARJA du Développement de l'Elevage et de l'Agriculture « SMADEA », qui comprennent le bilan arrêté au 31 août 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **27 086 826 dinars**, y compris un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **1 945 360 dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 août 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention, sur la base des éléments qui nous ont été communiqués par la direction de la société, sur les points suivants :

#### ***a) Situation sanitaire du troupeau bovin :***

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n°5 relative aux faits marquants de l'exercice :

- Le troupeau bovin présent au 31 août 2023 dans la ferme Marja 1, qui s'élève à 1 925 têtes, est indemne de tuberculose.
- L'effectif des velles et des génisses présentes au 31 août 2023 dans la ferme Marja 2 s'élève à 222 têtes, est indemne de tuberculose.
- Le troupeau bovin présent au 31 août 2023 dans la ferme Marja 3, qui s'élève à 1 840 têtes, est indemne de tuberculose.

Dans ce cadre, le taux d'avortement et le taux d'exclusion sont passés de 8,29% et 8,46% pour les mois de septembre et octobre 2022 à, respectivement, 0,28% et 1,98% pour la même période en 2023.

#### ***b) Situation sanitaire du troupeau ovin :***

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n°5 relative aux faits marquants de l'exercice, le taux de mortalité à la naissance et le taux de mortalité de l'effectif des jeunes est passé de 1,97% et 8,55% pour les mois de septembre et octobre 2022 à respectivement 0% et 9% pour la même période en 2023.

#### ***c) Remboursement sur la vente du troupeau bovin infecté :***

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n°5 relative aux faits marquants de l'exercice, la société a déposé un dossier pour bénéficier du remboursement de la perte relative à la vente du troupeau bovin de la ferme Marja 3 antérieurement infecté par la tuberculose (vaches vendues durant 2014, 2015 et 2016) et dont le nombre est de 396 têtes d'une valeur totale de 534 278 dinars.

La société a bénéficié d'une indemnisation qui s'élève à 182 131 dinars au titre de 132 vaches.

Toutefois, la société est dans l'attente de remboursement relatif aux 264 vaches restantes.

#### ***d) Contrôle fiscal en cours :***

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n°6 relative au contrôle fiscal en cours, décrit le fait que la société a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire au titre des années 2019, 2020, 2021 et 2022. Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la société le 1<sup>er</sup> juin 2023 portant sur un redressement de 78 694,489 dinars y compris les pénalités de retard. Au 31 août 2023, la société a provisionné le montant en totalité. En outre, la société a formulé toutes les réponses et a suivi toutes les démarches administratives nécessaires conformément à la réglementation fiscale en vigueur. Le risque final pouvant le cas échéant être associé à ce contrôle dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

#### **4. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des États financiers.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous avons conclu que la société n'assure pas la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 1<sup>er</sup> février 2024

**Cabinet CAA**

**Amjad ALOULOU**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE MARJA DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE  
ET DE L'AGRICULTURE « SMADEA »**

**BP N° 117 Bou Salem 8170 Jendouba**

En application des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations au vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

La société ne nous a pas informés de l'existence des nouvelles conventions ou opérations conclues au cours de la campagne 2022/2023.

**B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

- 1- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence. L'estimation de la charge des jetons de présence comptabilisée, pour la campagne 2022/2023, s'élève à 8 500 dinars nets par administrateur.
- 2- Une indemnité mensuelle est allouée au Président du Conseil d'Administration de la société. Cette indemnité a été fixée à 875 dinars à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, sur décision du conseil d'administration du 16 octobre 2018. La charge totale comptabilisée au 31 août 2023 s'élève à 7 875 dinars. Il est à noter que le Président du Conseil d'administration a été nommé par le Conseil d'administration réuni en date du 5 décembre 2022.

3- La rémunération (salaires, primes et avantages) du Directeur Général au cours de la campagne 2022/2023, s'élève à 201 642 dinars, et se détaille comme suit (en dinars) :

Libellé	Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/08/2023
Salaires	123 824	35 000 (*)
Primes	32 430	-
Avantages en nature	45 388	-
<b>Total</b>	<b>201 642</b>	<b>35 000</b>

(\*) : Le montant des rémunérations du Directeur Général doit être viré au « Comité Arabe d'Investissement et de Développement Agricole » qui se charge de le payer, et ce, en vertu de la résolution du conseil d'administration réuni en date du 21 mai 2009.

Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 25 février 2021, a décidé d'augmenter la contribution de la société dans le salaire du Directeur Général de 4 000 dinars à 7 000 dinars à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2021.

En ce qui concerne la prime d'encouragement et les avantages en nature, ils sont payés directement par la « SMADEA » au Directeur Général.

4- La rémunération (salaires, primes et avantages) du Directeur Général Adjoint au cours de la campagne 2022/2023, s'élève à 98 125 dinars, et se détaille comme suit (en dinars) :

Libellé	Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/08/2023
Salaires	49 553	-
Primes	25 999	-
Avantages en nature	22 573	-
<b>Total</b>	<b>98 125</b>	<b>-</b>

La rémunération nette du Directeur Général Adjoint a été décidée par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 24 janvier 2020 et fixée à 2 600 dinars nets par mois.

Par ailleurs, nous n'avons été avisés d'aucune autre convention entrant dans le champ d'application desdits articles. De même, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 1<sup>er</sup> février 2024

**Cabinet CAA**

**Amjad ALOULOU**

## **AMEN TRESOR SICAV**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023**

#### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

##### **Etats financiers intermédiaires arrêtés au 31 Décembre 2023**

### **Introduction**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « **AMEN TRESOR-SICAV** » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 72 925 729 DT, un actif net de 72 853 241 DT et un bénéfice de la période de 1 125 216 DT. Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « **AMEN TRESOR-SICAV** » comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « **AMEN TRESOR-SICAV** » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Paragraphes post Conclusion**

- Le portefeuille titres représente au 31 Décembre 2023, **37,62%** du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les disponibilités représentent au 31 Décembre 2023, **21,31%** du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent au 31 Décembre 2023, **35,55%** de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AMEN TRESOR-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons votre attention sur la note 3.1 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations « SERVICOM 2016 » et des intérêts s'y rattachant suite aux difficultés par lesquelles passent le groupe ainsi que les modalités de restructuration telles qu'approuver par les détenteurs des obligations réunis en assemblée générale spéciale en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

**Tunis, le 19 Février 2024**

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :**  
**Cabinet d'Expertise & Conseil**  
**Kais BOUHAJJA**

**BILAN**  
**Au 31/12/2023**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>27 433 581</b>	<b>28 804 947</b>
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	0	600 829
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	27 433 581	28 204 118
c-Titres donnés en pension			
<b>AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>45 455 966</b>	<b>29 615 903</b>
a-Placements monétaires	3-2	29 914 896	16 437 956
b-Disponibilités	3-3	15 541 070	13 177 947
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>	3-4	36 182	16 991
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>72 925 729</b>	<b>58 437 841</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA2-OPERATEURS CREDITEURS</b>	3-5	<b>43 676</b>	<b>35 426</b>
<b>PA3-AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	3-6	<b>28 812</b>	<b>18 712</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>72 488</b>	<b>54 138</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1-CAPITAL</b>	3-7	<b>68 464 917</b>	<b>55 166 273</b>
<b>CP2-SOMMES DISTRIBUABLES</b>	3-8	<b>4 388 324</b>	<b>3 217 430</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		261	331
b-Sommes distribuables de la période		4 388 063	3 217 099
<b>ACTIF NET</b>		<b>72 853 241</b>	<b>58 383 703</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>72 925 729</b>	<b>58 437 841</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Au 31/12/2023**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Rubrique	NOTE	Du 01/10/2023	Du 01/01/2023	Du 01/10/2022	Du 01/01/2022
		Au 31/12/2023	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Au 31/12/2022
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>	3-1	<b>479 595</b>	<b>1 926 501</b>	<b>482 498</b>	<b>1 826 912</b>
a-Dividendes		0	0	0	22 230
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		479 595	1 926 501	482 498	1 804 682
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	3-2	<b>792 082</b>	<b>2 558 640</b>	<b>504 421</b>	<b>1 680 014</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 271 677</b>	<b>4 485 141</b>	<b>986 919</b>	<b>3 506 926</b>
CH 1-Intérêts des mises en pension		0	0	0	0
CH 2-Charges de gestion des placements	3-9	-127 348	-452 499	-101 537	-386 613
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 144 329</b>	<b>4 032 642</b>	<b>885 382</b>	<b>3 120 313</b>
PR 3-Autres produits		0	0	-51	62 451
CH 3-Autres charges	3-10	-27 346	-100 233	-28 296	-114 266
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 116 983</b>	<b>3 932 409</b>	<b>857 035</b>	<b>3 068 498</b>
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		26 657	455 654	-55 349	148 600
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>1 143 640</b>	<b>4 388 063</b>	<b>801 686</b>	<b>3 217 098</b>
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation ( annulation )		-26 657	-455 654	55 349	-148 600
_Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres		0	-767	10 767	35 677
_Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession des titres		8 233	14 863	560	-50 692
_Frais de négociation de titres		0	0	0	0
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 125 216</b>	<b>3 946 505</b>	<b>868 362</b>	<b>3 053 483</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**Au 31/12/2023**

**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<i>Du 01/10/2023</i>	<i>Du 01/01/2023</i>	<i>Du 01/10/2022</i>	<i>Du 01/01/2022</i>
	<i>Au 31/12/2023</i>	<i>Au 31/12/2023</i>	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2022</i>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>1 125 216</u></b>	<b><u>3 946 505</u></b>	<b><u>868 362</u></b>	<b><u>3 053 483</u></b>
a-Résultat d'exploitation	1 116 983	3 932 409	857 035	3 068 498
b-Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres	0	-767	10 767	35 677
c-Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession de titres	8 233	14 863	560	-50 692
+2d-Frais de négociation de titres	0	0	0	0
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>-2 110 190</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>-1 997 731</u></b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>544 396</u></b>	<b><u>12 633 223</u></b>	<b><u>-1 580 650</u></b>	<b><u>7 257 674</u></b>
a-Souscriptions	<b>28 198 452</b>	<b>116 095 129</b>	<b>17 680 856</b>	<b>99 033 932</b>
_Capital	26 698 155	111 155 720	16 818 442	95 071 861
_Régularisation des sommes non distribuables	6 347	21 062	-4 288	-30 612
_Régularisation des sommes distribuables	1 493 950	4 918 347	866 702	3 992 683
b-Rachats	<b>-27 654 057</b>	<b>-103 461 906</b>	<b>-19 261 506</b>	<b>-91 776 258</b>
_Capital	-26 180 541	-97 873 739	-18 344 513	-87 443 765
_Régularisation des sommes non distribuables	-6 226	-18 496	5 067	28 738
_Régularisation des sommes distribuables	- 1 467 289	-5 569 671	-922 060	-4 361 231
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 669 612</b>	<b>14 469 538</b>	<b>-712 288</b>	<b>8 313 426</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>				
a-En début de période	<b>71 183 629</b>	<b>58 383 703</b>	<b>59 095 992</b>	<b>50 070 277</b>
b-En fin de période	<b>72 853 241</b>	<b>72 853 241</b>	<b>58 383 704</b>	<b>58 383 703</b>
<b><u>AN 5-NOMBRE D' ACTIONS</u></b>				
a-En début de période	<b>663 144</b>	<b>538 537</b>	<b>553 430</b>	<b>464 094</b>
b-En fin de période	<b>668 197</b>	<b>668 197</b>	<b>538 537</b>	<b>538 537</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>109,030</b>	<b>109,030</b>	<b>108,412</b>	<b>108,412</b>
<b>DIVIDENDES PAR ACTION</b>	<b>5,974</b>	<b>5,974</b>	<b>5,419</b>	<b>5,419</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>1,57%</b>	<b>6,08%</b>	<b>1,53%</b>	<b>5,51%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2023**

**PRESENTATION DE LA SOCIETE**

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006.

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus. Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

**2.2. Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « AMEN TRESOR SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 Décembre 2023, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables

(BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société « AMEN TRESOR SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **2.3. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.4. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### 3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1. Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2023 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Note	Valeur au 31/12/2023
Actions et valeurs assimilées		0
Obligations	(1)	8 024 268
Bons de trésor assimilables	(2)	19 409 313
<b>Total</b>		<b>27 433 581</b>

#### (1) Obligations

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/12/2023 en DT	En % de L'actif net
AMEN BANK 2009 A	TN0003400348	5 000	33 275	33 643	0,05%
AMEN BANK 2010 SUB	TN0003400405	200	2 656	2 719	0,00%
AMEN BANK 2020-03	TN0003400660	14 000	840 000	894 712	1,23%
AMEN BANK SUB 2021-01	TN0003400686	10 000	1 000 000	1 057 208	1,45%
AMEN BANK2008	TN0003400322	5 000	11	11	0,00%
AMEN BANK2008	TN0003400322	3 995	9	9	0,00%
AMEN BANK2008 B	TN0003400330	15 000	375 000	387 912	0,53%
ATL 2017 SUB	TN004700712	7 000	140 000	141 859	0,19%
ATL 2017-11	TN0004700704	2 000	40 000	41 992	0,06%
ATL 2019-1A	TN0004700803	3 000	60 000	60 396	0,08%
ATL 2021-1	TNFUHZ3R7VR5	6 000	480 000	515 654	0,71%
ATL 2022-1	TN8DSPQCBC06	8 000	640 000	650 630	0,89%
ATL 2023-1	TNMA55MMDD46	2 500	250 000	267 894	0,37%
ATL 2023-2	TN06F5NFW3K1	3 000	300 000	305 402	0,42%
ATLSUBB17	TN0000470712	5 000	100 000	101 328	0,14%
ATLSUBB17A	TN04700712	10 000	200 000	202 656	0,28%
ATTIJARI LEASING 2022-1 A	TN4J4VCBM140	2 600	208 000	212 593	0,29%
BH 2009	TN0001900844	10 000	76 687	76 695	0,11%
BTE 2019-1B	TN0001300680	7 000	560 000	610 249	0,84%
CIL 2018/1	TN0004201463	1 813	36 260	39 155	0,05%
HL 2017-022	TN007310410	2 500	50 000	51 502	0,07%
HL 2017-02A	TN0007310410	5 000	100 000	103 004	0,14%
HL 2017-1A	TN0007310360	2 400	48 000	50 684	0,07%
HL 2018-02	TN0007310485	3 000	60 000	64 546	0,09%
SERVICOM16		1 000	100 000	-	0,00%
STB SUB 2021-1 TF	TNWQS0MZ65V8	5 000	400 000	425 552	0,58%
TL SUB 2016	TN0002101939	2 500	50 000	52 626	0,07%
TLF 2021-1 FIXE	TN0002102150	7 000	420 000	443 240	0,61%
TLF 2022-2 FIXE	TNXIY8MEDJE3	5 000	400 000	406 295	0,56%

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/12/2023 en DT	En % de L'actif net
TLF 2023-1 FIXE	TN99P72UERY9	3 000	300 000	317 225	0,44%
TLF 2023-1 FIXE	TN99P72UERY9	1 600	160 000	169 187	0,23%
TLG 2020-1	TN0002102135	8 000	320 000	337 690	0,46%
<b>TOTAL</b>			<b>7 749 898</b>	<b>8 024 268</b>	<b>11,01%</b>

(\*) En raison des difficultés rencontrées par la filiale SERVITRA (Travaux publics) et du non-paiement de l'échéance de février 2019, une Assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1 442 KDT. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN TRESOR SICAV.

Néanmoins à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

Les montants non réglés pour AMEN TRESOR SICAV s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 100 000 DT en principal et 4 170 DT en intérêts. Ces intérêts ont fait l'objet d'une décote avec la constatation d'une provision au taux de 100% sur le principal.

## (2) BTA

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/12/2023 en DT	En % de l'actif net
BTA13042028B	TN000800006	500	466 000	485 311	0,67%
BTA13042028C	TN08000606	500	464 500	483 810	0,66%
BTA290327	TN0008000655	1 003	946 431	986 656	1,35%
EN 2021 CAT. B /5	TN0008000838	30 000	3 000 000	3 106 176	4,26%
EN 2021 CAT. B /5 2EME T	TN0008000895	25 000	2 500 000	2 561 560	3,52%
EN 2021 CAT. B /5 3EME T	TNTNYZ6GUZ33	10 000	1 000 000	1 008 656	1,39%
EN 2022 CATB 1ERE T	TNHG2VXQ3BG0	20 000	2 000 000	2 112 448	2,90%
EN 2022 CATB 2EME T	TNQVHB5WZ2K2	25 000	2 500 000	2 602 180	3,57%
EN 2022 CATC 3EME T	TN4A4WPDZOC1	5 000	500 000	511 228	0,70%
EN 2022 CATC 4EME T TV	TNVFSFLG1FH4	22 500	2 250 000	2 272 050	3,12%
EN 2022 CATC 4EME TF	TNEFCT8MXYZ3	7 500	750 000	756 924	1,04%

EN 2023 CATB 3T TFIXE	TNVE955M6R90	2 500	250 000	255 838	0,35%
EN 2023 CATB 3T TV	TNRS9CVT3SJ7	2 500	250 000	255 772	0,35%
EN 2023 CATB 4T TFIXE	TNBII1MJCEF3	20 000	2 000 000	2 010 704	2,76%
<b>Total</b>			<b>18 876 931</b>	<b>19 409 313</b>	<b>26,64%</b>

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Dividendes	0	0	0	22 230
Revenus des obligations	452 773	1 820 053	449 327	1 594 886
Revenus des BTA	26 822	106 448	33 171	209 796
<b>Total</b>	<b>479 595</b>	<b>1 926 501</b>	<b>482 498</b>	<b>1 826 912</b>

### 3.2. . Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 29 914 896 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	ISIN	Date souscription	Emetteur	Montant Nominal	Echéance	Intérêts précomptés	Cout d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL020124		18/12/2023	BT	2 500 816	02/01/2024	8 741	2 500 817	2 509 558	8,99%	3,44%
PL010224		25/12/2023	BT	1 500 785	01/02/2024	2 603	1 500 785	1 503 388	8,99%	2,06%
CD020124J	TN1MZDMEON4	13/12/2023	AB	2 000 000	02/01/2024	7 552	1 992 049	1 999 601	8,99%	2,75%
CD020124N	TN1MZDMEON4	13/12/2023	AB	1 500 000	02/01/2024	5 664	1 494 036	1 499 700	8,99%	2,06%
CD030124N	TNA4UB9XNZF5	14/11/2023	AB	2 000 000	03/01/2024	18 933	1 980 269	1 999 202	8,99%	2,75%
CD040124J	TNCONM7IPR8	25/12/2023	AB	2 000 000	04/01/2024	2 788	1 996 014	1 998 802	8,99%	2,75%
CD050124J	TNESFIDK0HG6	26/12/2023	AB	5 000 000	05/01/2024	5 972	4 990 036	4 996 008	8,99%	6,86%
CD060224KS	TN1O5QTEXHK9	18/12/2023	AB	1 000 000	06/02/2024	2 738	990 134	992 872	8,99%	1,36%
CD090224G	TNXL40LGMFG4	21/12/2023	AB	1 500 000	09/02/2024	3 224	1 485 201	1 488 425	8,99%	2,04%
CD090224J	TNXL40LGMFG4	31/12/2023	AB	1 000 000	09/02/2024	196	992 088	992 284	8,99%	1,36%
CD090224KS	TNXL40LGMFG4	31/12/2023	AB	3 000 000	09/02/2024	588	2 976 264	2 976 852	8,99%	4,09%
CD090224N	TNXL40LGMFG4	31/12/2023	AB	1 000 000	09/02/2024	196	992 088	992 284	8,99%	1,36%
CD090224O	TNXL40LGMFG4	21/12/2023	AB	1 500 000	09/02/2024	3 224	1 485 201	1 488 425	8,99%	2,04%
CD090224OL	TNXL40LGMFG4	31/12/2023	AB	1 500 000	09/02/2024	294	1 488 132	1 488 426	8,99%	2,04%
CD100124M	TNZQYNLB5BI2	11/12/2023	AB	1 000 000	10/01/2024	4 155	994 051	998 206	8,99%	1,37%
CD240124KS	TNGSJJG4N4AD7	25/12/2023	AB	2 000 000	24/01/2024	2 760	1 988 103	1 990 863	8,99%	2,73%
<b>Total</b>				<b>30 001 601</b>		<b>69 628</b>	<b>29 845 268</b>	<b>29 914 896</b>		<b>41,06%</b>

PL020124 : Prise en pension BT, BTA 8.99% Janvier 2024, du 18/12/2023 au 02/01/2024.

PL010224 : Prise en pension BT, BTA 8.99% Février 2024, du 25/12/2023 au 01/02/2024.

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Placements en compte courant à terme	197 934	734 837	199 790	668 612
Revenus des Certificats de dépôt	483 218	1 488 629	273 772	963 124
Revenus des Pensions livrées	102 098	299 665	0	0
Revenus du Compte rémunéré	8 832	35 509	30 859	48 278
<b>Total</b>	<b>792 082</b>	<b>2 558 640</b>	<b>504 421</b>	<b>1 680 014</b>

### 3.3. Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 15 541 070 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	11 360 000	10 972 647	15,06%
Avoirs en banque		4 568 423	6,27%
<b>TOTAL</b>	<b>11 360 000</b>	<b>15 541 070</b>	<b>21,33%</b>

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT020124AL	AMEN BANK	04/10/2023	02/01/2024	356 128	9,00%
PLACT030124SM	AMEN BANK	05/10/2023	03/01/2024	325 540	9,00%
PLACT040324DB	AMEN BANK	05/12/2023	04/03/2024	110 583	8,99%
PLACT040324O	AMEN BANK	05/12/2023	04/03/2024	251 326	8,99%
PLACT040324SC	AMEN BANK	05/12/2023	04/03/2024	160 849	8,99%
PLACT040324SK	AMEN BANK	05/12/2023	04/03/2024	180 955	8,99%
PLACT050324M	AMEN BANK	06/12/2023	05/03/2024	366 865	8,99%
PLACT060324J	AMEN BANK	07/12/2023	06/03/2024	2 009 825	8,99%
PLACT100324SA	AMEN BANK	11/12/2023	10/03/2024	502 063	8,99%
PLACT100324SM	AMEN BANK	11/12/2023	10/03/2024	502 063	8,99%
PLACT110124SB	AMEN BANK	03/10/2023	11/01/2024	152 656	9,00%
PLACT120324AL	AMEN BANK	13/12/2023	12/03/2024	301 120	8,99%
PLACT120324O	AMEN BANK	13/12/2023	12/03/2024	291 083	8,99%
PLACT120324SG	AMEN BANK	13/12/2023	12/03/2024	250 933	8,99%
PLACT130224KS	AMEN BANK	15/11/2023	13/02/2024	302 771	8,99%
PLACT180324J	AMEN BANK	19/12/2023	18/03/2024	1 002 555	8,99%

PLACT180324KS	AMEN BANK	19/12/2023	18/03/2024	1 002 555	8,99%
PLACT190224SA	AMEN BANK	21/11/2023	19/02/2024	393 142	8,99%
PLACT260324M	AMEN BANK	27/12/2023	26/03/2024	500 491	8,99%
PLACT260324O	AMEN BANK	27/12/2023	26/03/2024	500 491	8,99%
PLACT270324N	AMEN BANK	18/12/2023	27/03/2024	1 002 751	8,99%
PLACT310124J	AMEN BANK	02/11/2023	31/01/2024	505 902	9,00%
<b>TOTAL</b>				<b>10 972 647</b>	

### 3.4. Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Intérêts courus sur comptes rémunérés	27 028	16 961
Intérêts Intercalaires	30	30
Autres	9 124	0
<b>Total</b>	<b>36 182</b>	<b>16 991</b>

### 3.5. Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Gestionnaire	43 676	35 426
<b>Total</b>	<b>43 676</b>	<b>35 426</b>

### 3.6. Autres créditeurs divers :

Cette rubrique se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Retenue à la source	0	0
CMF	7 731	6 552
Jeton de Présence	19 839	20 089
TCL	48	0
Autres	1 194	-7 929
<b>Total</b>	<b>28 812</b>	<b>18 712</b>

### 3.7. Capital :

<b>Capital social au 31-12-2022</b>	<b>55 166 273</b>
Souscriptions	111 155 720
Rachats	-97 873 739
Frais de négociation de titres	0
VDE/titres. Etat	-100 000
VDE / titres OPCVM	0
VDE / emprunt de société	0
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	8 000
Plus ou moins-value réalisée sur titres Etat	0
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	6 863
Plus ou moins-value report sur titres Etat	0
Plus ou moins-value report sur titres OPCVM	- 767
Plus ou moins-value report sur emprunts	100 000
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	21 062
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-18 495
<b>Variation de la part du capital</b>	<b>13 298 644</b>
<b>Capital au 31-12-2023</b>	<b>68 464 917</b>

La variation du capital de la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 s'élève à 13 298 644 DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 s'élève à 68 464 917 DT.

Le nombre des actions d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2023 est de 668 197 DT contre 538 537 DT au 31/12/2022.

### Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2022</b>	<b>1 418</b>
Nombre d'actionnaires entrants	557
Nombre d'actionnaires sortants	401
<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2023</b>	<b>1 574</b>

### 3.8. Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2023 s'élèvent à **4 388 324** DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Sommes distribuables exercices antérieurs	261	331
Résultat d'exploitation	3 932 409	3 068 499
Régularisation du résultat d'exploitation	455 654	148 600
<b>Total</b>	<b>4 388 324</b>	<b>1 217 430</b>

### 3.9. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération de la gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	127 348	452 499	101 537	386 613
<b>Total</b>	<b>127 348</b>	<b>452 499</b>	<b>101 537</b>	<b>386 613</b>

### 3.10. Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires, les jetons de présence et les impôts et taxes figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance du CMF	18 193	64 643	14 505	55 230
Services bancaires et assimilés	3 120	7 390	6 994	22 725
TCL	1 249	8 850	1 975	7 097
Jetons de présence	4 784	18 950	4 822	29 214
Impôts et taxes	0	400	0	0
<b>Total</b>	<b>27 346</b>	<b>100 233</b>	<b>28 296</b>	<b>114 266</b>

## ARABIA SICAV

### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Décembre 2023

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Décembre 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « ARABIA SICAV » pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 5.899.775 DT et un résultat déficitaire de la période de (181 668) DT.

#### **I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires**

##### ***Introduction :***

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société ARABIA SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

##### ***Étendue de l'examen limité***

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ARABIA SICAV arrêtés au 31 Décembre 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 31 Décembre 2023, 20,3% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 0,3% au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 4 523 676 DT au 31 Décembre 2023, et représente une quote-part de 76,68 % de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 3,32% en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents

Tunis, le 31 Janvier 2024

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**FMBZ - KPMG TUNISIE**  
**Emna RACHIKOU**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/12/2023**  
(Exprimé en dinars)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>4 523 676</b>	<b>4 773 750</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 138 709	4 269 635
b- Obligations et valeurs assimilées	384 967	504 115
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>1 197 708</b>	<b>1 176 949</b>
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	1 197 708	1 176 949
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>178 391</b>	<b>310 730</b>
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 899 775</b>	<b>6 261 429</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>14 609</b>	<b>14 983</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>129 951</b>	<b>184 622</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>144 560</b>	<b>199 605</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>CP1- Capital</b>	<b>5 668 906</b>	<b>5 962 416</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>86 309</b>	<b>99 409</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	11	87
b- Sommes distribuables de l'exercice	86 298	99 321
<b>ACTIF NET</b>	<b>5 755 214</b>	<b>6 061 824</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>5 899 775</b>	<b>6 261 429</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/12/2023**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/10/2023</u> <u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/10/2022</u> <u>Au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>4 432</b>	<b>176 622</b>	<b>4 771</b>	<b>194 128</b>
a- Dividendes	-	156 143	-	177 288
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 432	20 479	4 771	16 841
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>14 527</b>	<b>58 131</b>	<b>12 180</b>	<b>49 627</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>18 960</b>	<b>234 753</b>	<b>16 951</b>	<b>243 756</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>26 892</b>	<b>107 987</b>	<b>28 270</b>	<b>110 782</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>(7 933)</b>	<b>126 765</b>	<b>(11 318)</b>	<b>132 973</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>	242	3 236	339	4 414
<b>CH 2- Autres charges</b>	7 426	43 344	9 523	37 965
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(15 116)</b>	<b>86 658</b>	<b>(20 502)</b>	<b>99 422</b>
<b>PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	-	(360)	-	(101)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>(15 116)</b>	<b>86 298</b>	<b>(20 502)</b>	<b>99 321</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>	-	360	-	101
<b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>	167 900	(49 205)	(40 696)	(21 973)
<b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres</b>	(32 086)	(201 677)	(126 059)	31 461
<b>Frais de négociation de titres</b>	(3 614)	(17 444)	(5 452)	(16 412)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>117 084</b>	<b>(181 668)</b>	<b>59 410</b>	<b>92 498</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**ARRETE AU 31/12/2023**

	<u>Du</u> <u>01/10/2023</u> <u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/10/2022</u> <u>Au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b> <b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>				
a- Résultat d 'Exploitation	(15 116)	86 658	(20 502)	99 422
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	167 900	(49 205)	(40 696)	(21 973)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(32 086)	(201 677)	126 059	31 461
d- Frais de négociation de titres	(3 614)	(17 444)	(5 452)	(16 412)
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-	(99 398)	-	(100 303)
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>				
<b>a- Souscriptions</b>				
Capital	-	65	-	65
Régularisation des sommes non distribuables	-	72	-	(1)
Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	1
Droits d'entrée	-	1	-	1
<b>b- Rachats</b>				
Capital	-	(26 959)	-	(4 813)
Régularisation des sommes non distribuables	-	1 638	-	210
Régularisation des sommes distribuables	-	(360)	-	(102)
Droit de sortie	-	-	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>117 084</b>	<b>(306 610)</b>	<b>59 410</b>	<b>(12 445)</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>				
a- en début de période	5 638 130	6 061 824	6 002 414	6 074 269
b- en fin de période	5 755 214	5 755 214	6 061 824	6 061 824
<b>AN 5- NOMBRE D' ACTIONS</b>				
a- en début de période	91 366	91 780	91 780	91 853
b- en fin de période	91 366	91 366	91 780	91 780
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>62,991</b>	<b>62,991</b>	<b>66,047</b>	<b>66,047</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>2,08%</b>	<b>(2,99) %</b>	<b>0,99%</b>	<b>1,53%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ARRETEES AU 31 Décembre 2023**

**1- PRESENTATION DE LA SOCIETE**

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV

**2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2023 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/12/2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

**3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2023 au coût amorti.

### 3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 4 523 676 DT contre 4 773 750 DT au 31/12/2022, et se détaille ainsi :

Code ISIN	DESIGNATION DU TITRE	Nombre /Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2023	% ACTIF	% Capital
	<b>ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:</b>		<b>4 625 875</b>	<b>4 138 709</b>	<b>70,15%</b>	
	<b><u>Actions et droits rattachés :</u></b>		<b><u>4 348 747</u></b>	<b><u>3 856 132</u></b>	<b><u>65,36%</u></b>	
TN0007300015	ARTES	6 000	37 647	38 796,000	0,66%	0,02%
TN0007830011	ASS MAG	4 800	267 183	251 760	4,27%	0,11%
TN0007140015	ASSAD	12 496	18 265	10 384	0,18%	0,05%
TN0004700100	ATL	37 500	136 175	134 963	2,29%	0,12%
TN00001800457	BIAT	3 755	352 049	344 123	5,83%	0,01%
TN0002200053	BT	6 038	31 619	32 231	0,55%	0,00%
TN0007350010	CIMENT DE BIZERTE	235 165	714 932	221 055	3,75%	0,53%
TN0007670011	Délice Holding	540	7 128	6 299	0,11%	0,00%
TN0007570013	EUROCYCLE	14 983	303 322	237 256	4,02%	0,03%
TN0007510019	LANDOR	37 933	300 223	227 636	3,86%	0,34%
TNKKJ8068X14	MAGHREBIA VIE	2 000	12 160	12 098	0,21%	0,01%
TN0007700016	OFFICE PLAST	5 000	6 060	6 100	0,10%	0,03%
TN0007530017	OTH	10 000	87 271	88 500	1,50%	0,01%
TN0007610017	SAH	33 884	296 842	270 632	4,59%	0,04%
TN0007730013	SANIMED	983	1 884	1 239	0,02%	0,01%
TN0001100254	SFBT	2 000	26 816	24 730	0,42%	0,00%
TN0007740012	MEUBLE INTERIEUR	17 102	67 370	74 719	1,27%	0,31%
TNQPQXRODTH8	SMART	19 673	410 496	325 332	5,51%	0,27%
TN0007600018	SOTEMAIL	178 727	443 770	561 203	9,51%	0,59%
TN0006560015	SOTUVER	33 960	289 867	408 743	6,93%	0,12%
TNNGTFLC2986	STA	1 348	22 916	26 286	0,45%	0,07%
TN0006060016	STAR	256	41 682	45 235	0,77%	0,01%
TN0007270010	TPR	86 533	398 571	429 463	7,28%	0,17%
TN0007440019	TELNET	10 000	74 500	77 350	1,31%	0,08%
	<b><u>Titre OPCVM</u></b>		<b><u>277 128</u></b>	<b><u>282 578</u></b>	<b><u>4,79%</u></b>	
TNIAV4MSD1S9	FCP SALAMETT CAP	10 394	211 267	215 821	3,66%	0,20%
LFIN11190	FCP IRADETT 50	1 221	14 265	13 965	0,24%	0,30%
LFIN11188	FCP SALAMETT PLUS	4 000	51 596	52 792	0,89%	7,66%
	<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>		<b>377 090</b>	<b>384 967</b>	<b>6,53%</b>	
	<b>EMPRUNTS DE SOCIETES</b>		<b>366 200</b>	<b>373 991</b>	<b>6,34%</b>	<b>0,00%</b>
TN0003900248	UIB 2009/1	10 000	300 000	306 445	5,19%	2,00%
TN0003900230	UIB 2009/1	10 000	66 200	67 546	1,14%	2,00%
	<b>EMPRUNT D'ETAT</b>		<b>10 890</b>	<b>10 976</b>	<b>0,19%</b>	<b>0,00%</b>
TNZBXQU5RZ91	Emp Nat 2021 T3 A	1 000	10 890	10 976	0,19%	0,00%
	<b>TOTAL</b>		<b>5 002 965</b>	<b>4 523 676</b>	<b>76,68%</b>	

**AC2- Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2023 à 1 197 708 DT contre 1 176 949 DT au 31-12-2022, et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	1 197 708	1 176 949
<b>TOTAL</b>	<b>1 197 708</b>	<b>1 176 949</b>

**AC3- Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Vente Actions	178 391	310 310
Retenue à la source/achat Obligations	0	720
Créance CDS Billets de trésorerie	59 167	85 000
Provision /créance CDS	(59 167)	(85 000)
<b>TOTAL</b>	<b>178 391</b>	<b>310 730</b>

**PA1- Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération à payer au gestionnaire	8 659	9 038
Rémunération à payer au dépositaire	5 950	5 950
<b>TOTAL</b>	<b>14 609</b>	<b>14 983</b>

**PA2- Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 129 951 DT au 31-12-2023 contre 184 622 DT au 31-12-2022 et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Achat Actions	81 460	139 167
Frais transactions	-	-
Redevance CMF	18	506
Honoraires Commissaires aux comptes	16 313	10 984
Frais publications	629	631
Jetons de présence	13 125	14 991
Retenue à la source	2 187	2 452
TCL	60	199
Dividendes à payer	14 556	14 556
Divers	1 603	1 136
<b>TOTAL</b>	<b>129 951</b>	<b>184 622</b>

**CP1- Le capital**

Les mouvements sur le capital au cours du 4 ème trimestre de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital au 30/09/2023</u></b>	
Montant	5 536 705
Nombre de titres	91 366
Nombre d'actionnaires	15

<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

<b><u>Autres effets s/capital</u></b>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(32 086)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	167 900
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titre	(3 614)

<b><u>Capital au 31/12/2023</u></b>	
Montant	5 668 906
Nombre de titres	91 366
Nombre d'actionnaires	15

**CP2- Sommes distribuables**

	<b>Du 01/01/2023</b>	<b>Du 01/01/2022</b>
	<b>Au 31/12/2023</b>	<b>Au 31/12/2022</b>
Sommes distribuables de l'exercice	86 298	99 321
Sommes distribuables des exercices antérieurs	11	87
<b>Sommes distribuables</b>	<b>86 309</b>	<b>99 409</b>

**PR1- Revenus du portefeuille-titres**

Du 01-01-2023 au 31-12-2023, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 176 622 DT contre 194 128 DT du 01-01-2022 au 31-12-2022 ;

	Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Revenus des Actions	-	156 143	-	177 288
Revenus des obligations	4 432	20 479	4 771	16 841
<b>TOTAL</b>	<b>4 432</b>	<b>176 622</b>	<b>4 771</b>	<b>194 128</b>

**PR2- Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 58 131 DT du 01-01-2023 au 31-12-2023 et se détaillent comme suit :

	Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Intérêts sur comptes de dépôts	14 527	58 131	12 180	49 627
<b>TOTAL</b>	<b>14 527</b>	<b>58 131</b>	<b>12 180</b>	<b>49 627</b>

**PR3- AUTRES PRODUITS**

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-12-2023 à 59 167DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 4 ème trimestre de l'exercice 2023, ARABIA SICAV a perçu 242 DT d'intérêts.

<b>CH1- Charges de gestion des Placements</b>	Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
<b>Rémunération du gestionnaire</b>				
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1%HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à 1,5% HT l'an calculé sur la base de l'actif quotidien et ce en vertu de la convention de gestion conclue en date du 8 novembre 2021 et applicable à partir du 15 novembre 2021.				
La rémunération de l'AFC	25 387	102 032	26 770	104 838
<b>Rémunération du dépositaire</b>				
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014				
La rémunération de l'ATB	1 505	5 955	1 500	5 945
<b>TOTAL</b>	<b>26 892</b>	<b>107 987</b>	<b>28 270</b>	<b>110 782</b>

**CH2- AUTRES CHARGES**

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/10/2023	Du 01/01/2023	Du 01/10/2022	Du 01/01/2022
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Au 31/12/2022
Redevance CMF	1 422	5 715	1 500	5 873
Commissaire aux comptes	4 760	23 548	3 588	14 235
Publicité et publication	302	1 197	301	1 301
Services bancaires	13	37	16	46
Timbre fiscal	6	22	2	13
Jetons de présence	824	11 259	3 781	14 991
TCL	99	1 165	325	1 296
Autres Impôts	-	400	10	210
<b>TOTAL</b>	<b>7 426</b>	<b>43 344</b>	<b>9 523</b>	<b>37 965</b>

<b>5- AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Données par actions</b>		
Revenus des placements	2,569	2,656
Charges de gestion des placements	1,182	1,207
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,387</b>	<b>1,449</b>
Autres charges	0,474	0,414
Autres produits	0,035	0,048
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,948</b>	<b>1,083</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,004)	(0,001)
<b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>0,945</b>	<b>1,082</b>
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,004	0,001
Frais de négociation de titres	(0,191)	(0,179)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	(0,539)	(0,239)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(2,207)	0,343
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(1,988)</b>	<b>1,008</b>
<b>Nombre d'Actions</b>	<b>91 366</b>	<b>91 780</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>62,991</b>	<b>66,047</b>